

PROCEDURE DE SOUSCRIPTION – AXA SECURE ADVANTAGE

Pour souscrire un contrat d'assurance-vie Axa Secure Advantage, suivez le mode d'emploi ci-dessous :

Le dossier de souscription

- Complétez et signez le bulletin de souscription dans les cases indiquées pour le souscripteur
- Pensez à bien sélectionner vos supports dans la gamme disponible et figurant sur le contrat
- Indiquez sur le bulletin de souscription les frais convenus avec votre conseiller (à coté du montant du versement)

Liste des documents à envoyer

- Le bulletin de souscription dûment rempli et signé
- La Fiche de connaissance client dûment complétée
- Un chèque correspondant au montant du versement initial à l'ordre d'Axa Life Europe Limited
- Une copie de la confirmation de virement en cas de virement
- Une pièce d'identité en cours de validité (recto / verso) et un justificatif de domicile

N'oubliez pas de prendre connaissance des dispositions générales du contrat et de la liste des fonds en unité de compte.

ENVOYEZ CES DOCUMENTS A
K&P EPARGNE
8 Rue de l'Arcade
75008 Paris

K&P EPARGNE est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous fournir toute information sur rendez-vous ou par téléphone au 01 42 56 60 00.

K&P EPARGNE SAS au capital de 40 000 € - RCS Paris 530 216 506
Conseil en Investissements Financiers n° E002496
Courtier d'assurances enregistré à l'ORIAS n°11060626
kp-finance.com



Secure Advantage® Revenus Garantis

Bulletin de Souscription

Réf. v3.2 - 08/07/2013

Veuillez compléter en caractères d'imprimerie, parapher chaque page (en bas) et signer la dernière page.

1 INFORMATIONS PERSONNELLES

	☐ SOUSCRIPTEUR ET ASSURÉ(E)	☐ CO-SOUSCRIPTEUR (en cas de co-souscription uniquement)
	M. ☐ Mme ☐	M. ☐ Mme ☐
Nom :		
Prénom(s) :		
Nom d'état civil de naissance (si différent) :		
Date de naissance :	J J / M M / A A A A	J J / M M / A A A A
Lieu de naissance :		
Commune / Dépt. de naissance :		
Pays de naissance :		
Nationalité(s) : (précisez si vous en avez plusieurs)		
Profession :		
Code CSP (voir codes à la fin du Bulletin de Souscription) :		
Si vous êtes en activité, précisez l'employeur :		
Si vous êtes dans une autre situation, précisez en la nature (ex. retraité) et votre précédent employeur / votre ancienne profession (obligatoire) :		
Tél. :		
Adresse e-mail :		
Adresse de la résidence principale (Voie, ville, code postal, pays) :		

Êtes-vous un citoyen américain (« U.S. citizen ») ou un résident des États-Unis d'Amérique (« US resident ») tel que définis dans le Code des impôts américain (« U.S. Internal Revenue Code ») (cochez obligatoirement ci-dessous la case correspondant à votre situation) **?**

	Souscripteur et assuré(e)	Co-souscripteur
	☐ Oui	☐ Oui
	☐ Non	☐ Non

Si vous avez coché « Oui » ci-dessus, veuillez nous indiquer ci-dessous **votre numéro d'identification fiscal américain (« US federal taxpayer identifying number ») :**

Paraphe(s) ☐

Régime Matrimonial

EN CAS DE SOUSCRIPTION SIMPLE

Situation de famille du Souscripteur :

☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf/veuve

Régime matrimonial en cas de souscription simple (en cas de co-souscription, ne pas indiquer le régime matrimonial ici, mais dans la partie Co-souscripteur ci-après) :

☐ Séparation des biens ☐ Participation aux acquêts ☐ Communauté universelle

☐ Communauté réduite aux acquêts ☐ Communauté de meubles et acquêts

EN CAS DE CO-SOUSCRIPTION

Situation de famille de chacun des Co-souscripteurs (les Co-souscripteurs doivent être mariés ensemble sous l'un des régimes matrimoniaux mentionnés ci-après)

Régime matrimonial des Co-souscripteurs :

☐ Communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant

☐ Communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput qui porte sur le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis

☐ Régime de séparation de biens avec constitution entre les époux d'une société d'acquêts comprenant le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis et avec signature par chacun des époux d'une clause d'attribution intégrale de cette société d'acquêts au conjoint survivant.

2 BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS

Veuillez désigner ci-après le(s) Bénéficiaire(s) qui recevront le Capital Décès éventuellement disponible (Cochez la case correspondant à votre choix).

La désignation du ou des Bénéficiaire(s) devient irrévocable en cas d'acceptation par le(s) Bénéficiaire(s) (sauf cas de révocation du Bénéficiaire légalement permise), sous réserve que cette acceptation ait été effectuée avec votre consentement conformément aux dispositions prévues à l'article L. 132-9 du Code des assurances.

En cas de décès de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, en cas de décès du dernier Co-souscripteur survivant), les personnes suivantes seront considérées comme le(s) Bénéficiaire(s) du Capital Décès éventuellement disponible :

☐ Dans l'ordre ci-après, les personnes suivantes :

– le conjoint de l'Assuré, non divorcé, non séparé de corps (ou, en cas de co-souscription, le Co-souscripteur survivant),

– à défaut, les enfants nés ou à naître de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, du dernier Co-souscripteur survivant), par parts égales entre eux, en cas de prédécès de l'un d'eux, la part du prédécédé revenant aux héritiers de ce dernier, et en cas de renonciation de l'un d'eux, la part du renonçant revenant aux enfants de ce dernier,

– à défaut, les héritiers de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, du dernier Co-souscripteur survivant).

☐ La ou les personnes désignée(s) par le Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, par les Co-souscripteurs) selon les dispositions testamentaires déposées chez Maître ________, notaire à ________ ou auprès de son successeur.

À défaut, les héritiers de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, du dernier Co-souscripteur survivant).

☐ Autre clause : ________

3 PREMIER VERSEMENT

Le Souscripteur souhaite effectuer un Premier Versement de ________ € (minimum 25 000€, maximum 5 000 000€).

Ce Premier Versement sera effectué de la manière suivante :

☐ Chèque bancaire libellé à l'ordre d'AXA Life Invest (ou d'AXA Life Europe Limited)

☐ Virement sur le compte bancaire d'AXA Life Invest, dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

N° IBAN du compte : FR76 3000 4008 2800 0116 2744 676

N° BIC : BNPAFRPPPAC (joindre **obligatoirement** une copie de la confirmation de virement)

Nom du titulaire du compte dont provient le versement* : ________
(joindre **obligatoirement** un RIB)

*Le Premier Versement doit provenir d'un compte bancaire ou postal ouvert en France métropolitaine ou dans un des départements d'outre-mer français (DOM), dont le Souscripteur est le titulaire. En cas de co-souscription, le Premier Versement doit obligatoirement provenir d'un compte joint dont les deux Co-souscripteurs sont les co-titulaires.

Nom de la Banque : ________ Code SWIFT de la Banque : ________

N° IBAN du compte : FR__ ____ ____ ____ ____ ____ ___

Taux de frais sur versement 4,85 % appliqué au montant du Premier Versement.

Le Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) a bien noté que le paiement par l'Assureur des prestations dues au titre du Contrat (rachats, rente viagère) sera effectué conformément aux dispositions prévues à l'article 9 des Conditions Générales et que le Premier Versement fera l'objet des frais sur versement visés à l'article 2.4 des Conditions Générales, au taux indiqué ci-dessus.

Paraphe(s)

4 SITUATION FINANCIÈRE

Proportion du patrimoine représentée par le versement :

☐ Moins de 25 % ☐ De 25 % à 50 % ☐ De 50 % à 75 % ☐ Plus de 75 %

Tranche de revenus annuels nets :

☐ Moins de 30 000 € ☐ De 30 000 à 60 000 € ☐ De 60 000 à 90 000 € ☐ De 90 000 à 120 000 € ☐ Plus de 120 000 €

Si vous n'êtes pas en activité, veuillez préciser la source des revenus de votre foyer fiscal :

Informations sur l'origine des fonds (à remplir obligatoirement) :

☐ Épargne sur les revenus annuels ☐ Perception d'un capital de contrat d'assurance vie ou de capitalisation

☐ Vente d'un bien immobilier ☐ Vente de valeurs mobilières

☐ Vente de parts sociales ou d'outils de travail (Précisez la société) :

☐ Héritage : (Précisez le nom et prénom du défunt, votre relation avec celui-ci et le montant perçu)

☐ Donation : (Précisez le donateur , votre relation avec celui-ci et le montant de la donation)

☐ Autre : (précisez impérativement)

Justificatifs sur l'origine des fonds (cochez obligatoirement la case correspondant à votre choix)

☐ Option 1 : Le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) déclare détenir un justificatif de l'origine des fonds et s'engage à en fournir une copie sur simple demande dans un délai de 15 jours.

☐ Option 2 : Le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) remet ce jour le justificatif correspondant.

AXA Life Invest se réserve le droit de demander le justificatif qu'elle juge nécessaire sur l'origine des fonds, lors de la souscription ou ultérieurement.

5 DATE DE DÉCLENCHEMENT DES REVENUS GARANTIS (aussi appelée Date de Déclenchement de la Convention de Réorientation Automatique)

Le Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) choisit que les réorientations automatiques commencent à la date suivante :

J J / M M / A A A A **(à remplir obligatoirement)**

Les réorientations automatiques ne peuvent commencer avant l'expiration d'un délai de deux (2) années suivant la Date de Conclusion du Contrat.

Le choix de votre Date de Déclenchement des Revenus Garantis doit prendre en considération le fait que les effets « cliquet » et « revalorisation » (tels que décrits dans les Conditions Générales) interviennent annuellement à la date anniversaire de la Date d'Effet du Contrat (pour un Premier Versement) et non à la Date de Conclusion du Contrat. La Date d'Effet de votre Contrat est précisée dans votre Certificat de Souscription et est postérieure à la Date de Conclusion de votre Contrat correspondant à la date de signature du présent Bulletin de Souscription.

En outre, les réorientations automatiques ne peuvent être déclenchées avant le 60e anniversaire du Souscripteur ou, en cas de co-souscription, du plus jeune des deux Co-souscripteurs.

La Date de Déclenchement des Revenus Garantis peut être modifiée ultérieurement, à tout moment, sous réserve de formuler cette demande par écrit.

6 OPTION D'INVESTISSEMENT PROGRESSIF (facultatif)

L'option d'**Investissement Progressif** n'est disponible que pour tout ou partie du Premier Versement effectué sur le Contrat. Le montant pour lequel je choisis l'Investissement Progressif est fixé à ________ € (minimum 5 000 €).

Durée pendant laquelle l'Investissement Progressif est opéré : ☐ 3 mois ☐ 6 mois ☐ 12 mois

Le montant d'Investissement Progressif sera réorienté vers le Compartiment d'Investissement du Contrat conformément à la durée choisie. Tout rachat partiel ou changement de Support d' Investissement en Unités de Compte mettra fin à l'option d'Investissement Progressif.

7 SUPPORT D'INVESTISSEMENT EN UNITÉS DE COMPTE

Vous choisissez le Support d'Investissement en Unités de Compte correspondant au Profil de gestion qui vous convient parmi les supports d'investissement suivants **(cochez obligatoirement la case correspondant à votre choix)** :

☐ AB Global Strategy 30/70 correspondant au Profil Conservateur

☐ AB Global Strategy 40/60 correspondant au Profil Modéré

☐ AB Global Strategy 50/50 correspondant au Profil Equilibré

Paraphe(s)

8 DISPOSITIONS LÉGALES

Origine des fonds ; absence de blanchiment d'argent ; absence d'évasion fiscale

Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, déclare, garantit et certifie à l'Assureur (i) que tous les montants investis dans ce Contrat ont été ou seront correctement déclarés aux autorités fiscales compétentes du ressort de sa résidence habituelle aux fins d'imposition et/ou de toute autre ressort si nécessaire ou approprié conformément aux lois et règlements applicables, et (ii) qu'aucun de ces fonds ne provient, directement ou indirectement, d'activités ou de sources illégales et /ou de l'évasion fiscale.
Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, autorise le Courtier à transmettre à AXA Life Invest les informations relatives à l'origine des fonds qu'il souhaite investir dans le Contrat.

Politique de coopération avec les autorités fiscales et autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales; consentement à la communication des informations aux autorités fiscales et autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales
Le Groupe AXA et AXA Life Invest ont développé depuis longtemps une politique de coopération avec les autorités fiscales et les autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales afin de lutter contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale ou d'autres activités illégales. Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnait que le Groupe AXA et AXA Life Invest pourront divulguer aux autorités fiscales et /ou aux autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales de tout pays dans lequel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) a sa résidence habituelle et/ou sa résidence fiscale, et/ou du pays dont il a la nationalité, et/ou de tout pays à l'égard duquel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) est soumis à une obligation fiscale, tout ou partie des informations contenues dans le présent Bulletin de Souscription et toutes les informations concernant le Contrat faisant l'objet d'une demande d'une ou plusieurs de ces autorités ou qu'AXA Life Invest est tenu de leur communiquer en vertu de la législation et/ou de la réglementation applicable. Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, consent et accepte par le présent Bulletin de Souscription que le Groupe AXA et/ou AXA Life Invest puisse, à son entière discrétion, divulguer de telles informations à de telles autorités.
Si la législation et/ou réglementation applicable en Irlande ou la législation et/ou la réglementation de tout pays dans lequel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) a sa résidence fiscale ou à l'égard duquel il a une obligation fiscale, requiert d'AXA Life Invest que celle-ci retienne à la source un montant d'impôt sur la base des paiements faits par celle-ci au profit du Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, de l'un ou des deux Co-souscripteurs), le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) accepte qu'une telle retenue à la source soit déduite par AXA Life Invest du montant qui lui revient en application des Conditions générales du Contrat. Si le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) ne transmettait pas à AXA Life Invest tout ou partie des informations que celle-ci est tenue de recueillir en vertu d'une telle législation et/ou réglementation ou si les informations transmises par celui-ci à AXA Life Invest s'avèreraient ne pas être conformes à ce que requiert une telle législation et/ou réglementation, le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) accepte qu'AXA Life Invest puisse résilier le Contrat et lui restituer, dans ce cas, les sommes lui revenant en vertu des Conditions générales de ce Contrat.

Unités de compte
Le Souscripteur ou, en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnaît avoir été informé que l'épargne constituée sur les unités de compte représentatives des Supports d'Investissement en Unités de Compte proposés, ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part d'AXA Life Invest. L'engagement d'AXA Life Invest ne porte que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.
La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Co-souscription
En cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnaît avoir été informé :
- de la nécessité de prendre conseil auprès d'un notaire ou d'un avocat disposant d'une expertise en matière de droit fiscal et de droit des régimes matrimoniaux pour déterminer avec ce dernier le régime fiscal et le régime juridique applicables dans sa situation aux rachats de tout ou partie de son Contrat Secure Advantage® Revenus Garantis, à la rente viagère versée, le cas échéant, en application de la Garantie Revenus Garantis et au capital décès susceptible d'être versé en application de la garantie « Capital Décès » du Contrat Secure Advantage® Revenus Garantis, et
- du fait que le régime fiscal et juridique peut différer fortement de celui applicable en cas de souscription simple, et
- de l'existence, dans certains cas, de risques juridiques et fiscaux, comme indiqué à l'article 8 des Conditions Générales du contrat Secure Advantage® Revenus Garantis.

Chacun des Co-souscripteurs déclare assumer pleinement ces risques en choisissant d'opter pour une co-souscription du Contrat plutôt que pour une souscription simple.

Protection des données
AXA Life Invest , en tant que responsable du traitement des données, précise que les données communiquées dans le présent Bulletin de Souscription pourront être utilisées en vue d'un traitement à des fins statistiques, pour toutes opérations visant la gestion du Contrat, et/ou tout autre produit d'assurance sollicité par le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, ou en vue du respect de la législation en vigueur. Dans le cas où toutes les informations nécessaires ne seraient pas communiquées, nous ne pourrons pas traiter votre demande.
Conservation des données : Nous conserverons toutes données à caractère personnel communiquées dans ce Bulletin de Souscription nécessaires à toutes opérations visant la gestion du Contrat. Après expiration du Contrat, les données à caractère personnel seront conservées pour des raisons d'audit, d'application des règles comptables et pour le respect de toute règle ou législation applicable en vigueur. Toute donnée à caractère personnel communiquée sera traitée avec la plus grande confidentialité.
Communication des données : Durant toute la durée du Contrat, nous transmettrons les données à caractère personnel concernant le Souscripteur ou les Co-souscripteurs et concernant le Contrat :

- à l'intermédiaire auprès duquel le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, a souscrit ce Contrat.
- à d'autres entités, membres ou non du Groupe AXA, qu'elles soient ou non situées dans l'Espace Économique Européen. AXA Life Invest ne transmettra à des tiers les données à caractère personnel que si cela devenait nécessaire pour la gestion du Contrat, pour un traitement à des fins statistiques ou afin de respecter les lois ou règlements en vigueur applicables à AXA Life Invest dans l'exercice de ses fonctions en vertu du présent document, ou après en avoir reçu votre accord. Si nous transmettons vos données personnelles en dehors de l'Espace Économique Européen, nous respecterons la législation applicable en matière de protection des données.
- aux réassureurs ou assureurs intéressés.
- aux autorités de contrôle ou gouvernementales compétentes conformément aux lois en vigueur et conformément aux demandes formulées.

Vos droits : Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, dispose d'un droit d'accès et de rectification, de modification, de suppression et de restitution auprès d'AXA Life Invest à l'adresse indiquée ci-dessous, pour toute information le concernant.

En signant le Bulletin de Souscription, le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnaît être informé que les données recueillies par AXA Life Invest lors des actes de gestion peuvent être utilisées comme décrit ci-dessus. Pour plus d'informations à propos de vos droits, vous pouvez contacter :

- la personne en charge de la Protection des données à l'adresse suivante : AXA Life Invest, 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande
- ou The Data Protection Commissioner (l'autorité de contrôle irlandaise en matière de protection des données personnelles), Canal House, Station Road, Portarlington, Co Laois, Ireland.

Paraphe(s)

9 SIGNATURES

Le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs)

1. reconnaît :

- avoir reçu, un exemplaire du présent Bulletin de Souscription, des Conditions Générales (N° **PFRGIGENC1307AXA-Juil 2013**) valant note d'information de Secure Advantage® Revenus Garantis, comprenant notamment l'encadré précisant certaines dispositions essentielles de ce contrat et les tableaux de valeurs de rachat et avoir pris connaissance de l'intégralité de leur contenu et en approuver tous les termes, sans exception, ni réserve ; et
- avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des dispositions au verso du présent Bulletin de Souscription dans la partie « Dispositions légales » (notamment les dispositions relatives aux « Unités de compte », à la « Co-souscription » et à la « Protection des données »); et
- être informé que les données recueillies par AXA Life Invest lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale auxquelles il peut s'opposer en cochant la case ci-contre ☐; et
- avoir été informé qu'il peut renoncer à sa souscription au présent Contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter de la date définie à l'article 10.4 des Conditions Générales. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, envoyée à AXA Life Invest, P.O. Box 12158, Dublin 7, Irlande; et
- avoir été informé du fait que toute référence au « Contrat » dans le présent document désigne le contrat d'assurance vie Secure Advantage® Revenus Garantis.

2. déclare :

- que les renseignements portés sur ce présent Bulletin de Souscription sont sincères, véritables et conformes à la réalité ; et
- avoir expliqué à chacune des personnes dont les données personnelles ont été communiquées dans le présent Bulletin de Souscription en relation avec le Contrat, la raison de la transmission de ces données ainsi que l'utilisation qui pourra en être faite et déclare que chacune de ces personnes a donné son accord.

3. certifie sur l'honneur :

- que sa résidence fiscale ou son lieu de résidence habituel n'est pas en Irlande, confirme avoir à la fois son domicile fiscal et sa résidence principale en France à ce jour et que tel restera le cas durant au moins 3 mois à compter de ce jour, et s'engage par le présent Bulletin de Souscription, à informer AXA Life Invest en cas de changement de son pays de résidence fiscale ou de son pays de résidence principale pendant la durée du Contrat ; et
- en cas de co-souscription, que chacun des Co-souscripteurs est marié avec l'autre Co-souscripteur et cela précisément sous l'un des régimes matrimoniaux suivants : (1) régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant ou (2) régime de communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput qui porte sur le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis ou (3) régime de séparation de biens avec constitution entre les époux d'une société d'acquêts comprenant le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis et avec signature par chacun des époux d'une clause d'attribution intégrale de cette société d'acquêts au conjoint survivant ; et
- que les sommes qui sont ou seront versées par ses soins au titre de ce Contrat n'ont pas d'origine délictueuse au sens des articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier, 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code pénal et 415 du Code des douanes, relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et déclare être pleinement informé du fait qu'AXA Life Invest est soumise, en sa qualité d'organisme financier, aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et notamment à une obligation de déclaration en cas de soupçon auprès du service TRACFIN.

Date : ______ Lieu : ______

Signature du Souscripteur
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Date : ______ Lieu : ______

Signature du Co-souscripteur
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

USAGE CONSEILLER

Nom de l'établissement / de la Société : ______

Nom de l'agence / de la succursale (si applicable) : ______

Nom et prénom du Conseiller Financier : ______

Adresse e-mail : ______ N° de téléphone : ______

Référence dossier : ______ Code Conseiller Financier : ______

Vérification de l'identité

- Le Souscripteur ou toute personne intéressée à la souscription est-il une Personne Politiquement Exposée (c'est-à-dire une personne exerçant une fonction définie à l'article R. 561-18 du Code monétaire et financier, en France ou à l'étranger, ou toute personne liée (par un lien familial ou autre) à une personne exerçant une telle fonction) ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez préciser la fonction exercée par la personne :

- La vérification de l'identité doit se faire à la souscription pour le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, pour chacun des Co-souscripteurs), et pour le(s) payeur(s) de prime(s) s'il(s) diffère(nt) du Souscripteur.
  Veuillez nous envoyer une photocopie d'un document listé dans le paragraphe A ci-dessous et d'un document listé dans le paragraphe B ci-dessous. Chaque document doit être signé et daté par le Conseiller et accompagné de la mention **« copie conforme à l'original »**.

A - Justificatif d'identité (le document doit être lisible et en cours de validité à la date de signature du Contrat)

☐ Carte d'identité (recto/verso) ☐ Passeport ☐ Carte ou titre de séjour ☐ Permis de conduire

B - Justificatif de domicile

☐ Chèque annulé provenant d'un compte bancaire ou postal du Souscripteur ouvert dans un établissement de crédit en France Métropolitaine ou DOM.

☐ Facture d'eau, de téléphone fixe, de fournisseur d'accès internet/télévision datant de moins de 3 mois.

☐ Avis d'imposition au titre de l'impôt sur le revenu : dernier millésime (attestation délivrée par le Centre des impôts en France).

☐ Facture d'électricité ou de gaz datant de moins de 6 mois.

☐ Quittance de loyer émise par un organisme reconnu (HLM, syndic, agence immobilière,...).

A défaut, facture de la personne hébergeant le Souscripteur accompagnée de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et d'un certificat d'hébergement.

J'estime, sur la base des renseignements portés à ma connaissance, et en particulier ceux relatifs à la partie financière, que rien ne laisse supposer que les fonds investis ou servant au versement pourraient avoir une origine délictueuse au sens des articles L.562-1 et suivants du Code monétaire et financier, ou constituer le produit direct ou indirect de crimes ou de délits au sens des articles 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code pénal et 415 du Code des douanes, ou de tous autres textes relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes.
Je certifie que le « taux de frais sur versement » indiqué ci-dessus, dans la partie « Premier Versement » correspond bien exactement au taux que le Courtier pour lequel je travaille a accepté d'appliquer au Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, à chacun des Co-souscripteurs) signataire(s) de ce Bulletin de Souscription.

Date : Lieu :

Signature du Conseiller Financier

Si vous souhaitez obtenir des détails supplémentaires sur les informations contenues dans ce document, adressez-vous à votre conseiller financier.

Catégories Socio-professionnelles – Codes Libellés

10 Agriculteurs
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 Professions libérales
33 Cadres de la fonction publique
34 Professeurs, professions scientifiques
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 Clergé, religieux
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
48 Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
53 Agents de surveillance
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnels des services directs aux particuliers
62 Ouvriers qualifiés de type industriel
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
64 Chauffeurs
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 Ouvriers agricoles et assimilés
70 Retraités

Assureur :
AXA Life Europe Limited, agissant sous le nom commercial AXA Life Invest, Membre du Groupe AXA.
Société d'assurance de droit irlandais au capital de 99 999 000 euros, constituée sous forme de « *private company limited by shares* ».
Siège social : 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande.
Immatriculée sous le n° 410727 auprès du Companies Registration Office et réglementée par la *Central Bank of Ireland* (l'autorité de tutelle irlandaise).





Avenant au contrat Secure Advantage® Revenus Garantis

(portant modification des Conditions Générales)

Entre :

Monsieur / Madame :

Né(e) à : le : / /

Demeurant à l'adresse suivante :

Ci-après dénommé le « **Souscripteur** »

Monsieur / Madame :

Né(e) à : le : / /

Demeurant à l'adresse suivante :

Ci-après dénommé le « **Co-souscripteur** »
d'une part,
et
AXA Life Europe Limited,
société d'assurance dont le siège social est situé à 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande,
immatriculée sous le numéro 410727,
représentée par Patrick Healy, en sa qualité de Directeur Général,
Ci-après dénommée par « **ALE** »
d'autre part,

Ci-après désignées ensemble par « **les Parties** ».

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 Dans les Conditions Générales du contrat Secure Advantage® Revenus Garantis qui vous ont été remises avant que vous souscriviez à ce contrat, il était prévu notamment que le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Fund** serait fermé au cours du second semestre de l'année 2013 et que toute référence au « Fonds Monétaire » visait le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Fund** (Code ISIN : IE0033189261) jusqu'à la date de cette fermeture, puis le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Prime Fund** (Code ISIN : GB00B2R5TB53) à compter de cette même date.

Cependant, en définitive, le 30 décembre 2013, le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Fund** et le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Prime Fund** seront tous deux fermés suite à une décision de la Société de Gestion de ces fonds. La date à laquelle la fermeture de ces deux fonds aura lieu est désignée ci-après comme la « **Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels** ».

À compter de cette date, un nouveau support d'investissement en unités de compte, **AXA IM Euro Liquidity** (ci-après le « **Nouveau Fonds Monétaire** ») remplacera les supports d'investissement **Federated Short Term Euro Fund** et **Federated Short-Term Euro Prime Fund** (ci-après les « **Fonds Monétaires Actuels** ») proposés jusqu'à présent dans le cadre du contrat Secure Advantage® Revenus Garantis.

AXA IM Euro Liquidity (Code ISIN : FR0000978371) est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français, autorisé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La gestion de ce fonds est réalisée par **AXA Investment Managers**.

1.2 Le présent avenant a donc pour objet d'apporter une modification aux Conditions Générales pour y intégrer ce changement. En signant le présent Avenant, le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, le Souscripteur et le Co-souscripteur) déclare(nt) accepter pleinement et sans

aucune réserve les modifications apportées à leur contrat Secure Advantage® Revenus Garantis (ci-après le «**Contrat**») qui sont mentionnées ci-après. En signant le présent Avenant, ALE déclare également accepter ces mêmes modifications.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS

Les Parties conviennent que:

2.1 Le remplacement des Fonds Monétaires Actuels par le Nouveau Fonds Monétaire se fera dans le cadre des dispositions des Conditions Générales du Contrat relatives aux cas de disparition d'un support d'investissement en unités de compte, suite à la fermeture des Fonds Monétaires Actuels, et aura les conséquences suivantes:

– à compter de la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels, dans les Conditions Générales du Contrat (de même que dans le reste de la documentation relative au Contrat qui est transmise par ALE), **toute référence qui était faite à Federated Short Term Euro Fund ou à Federated Short-Term Euro Prime Fund ou au «Fonds Monétaire»** (tel que défini par ces Conditions Générales) **visera désormais le fonds AXA IM Euro Liquidity en tant que fonds monétaire du Contrat**,

– à compter de cette même date, toute opération d'allocation, d'investissement ou de réorientation d'épargne effectuée automatiquement en application des Conditions Générales du Contrat et qui se serait faite vers l'un des Fonds Monétaires Actuels en vertu de celles-ci avant la mise en œuvre du présent Avenant, sera désormais effectuée vers le Nouveau Fonds Monétaire,

– à compter de cette même date, toute opération d'allocation ou de désinvestissement d'épargne effectuée automatiquement en application des Conditions Générales du Contrat, et qui se serait faite en provenance de l'un des Fonds Monétaires Actuels en vertu de celles-ci avant la mise en œuvre du présent Avenant, sera désormais effectuée en provenance du Nouveau Fonds Monétaire, et

– à la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels, l'intégralité de l'épargne présente sur le Contrat qui sera investie (à quelque titre que ce soit) à cette date sur l'un ou l'autre de ces Fonds Monétaires Actuels sera transférée automatiquement et sans frais vers le Nouveau Fonds Monétaire;

2.2 à compter de la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels, dans les Conditions Générales du Contrat, **la liste des Supports d'Investissement en Unités de Compte ci-dessous**:

Nom du Support d'Investissement en Unités de Compte	Code ISIN
AB Global Strategy 30/70	LU0792967084
AB Global Strategy 40/60	LU0792967167
AB Global Strategy 50/50	LU0792967241
Federated Short-Term Euro Fund	IE0033189261
Federated Short-Term Euro Prime Fund	GB00B2R5TB53

est remplacée par la liste des Supports d'Investissement en Unités de Compte suivante:

Nom du Support d'Investissement en Unités de Compte	Code ISIN
AB Global Strategy 30/70	LU0792967084
AB Global Strategy 40/60	LU0792967167
AB Global Strategy 50/50	LU0792967241
AXA IM Euro Liquidity	FR0000978371

Chacun des OPCVM mentionnés ci-dessus est conforme à la directive européenne n° 2009/65/CE du 13 juillet 2009 sur les OPCVM (directive OPCVM IV). Chacun des OPCVM AB Global Strategy 30/70, AB Global Strategy 40/60 et AB Global Strategy 50/50 a été agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier Luxembourgeois (CSSF) et a été autorisé à la commercialisation en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'OPCVM **AXA IM Euro Liquidity** a été autorisé à la commercialisation en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme une offre de souscription ou d'acquisition de parts ou d'actions de ces OPCVM;

2.3 **dans l'article 10.22 des Conditions Générales du Contrat,** qui décrit les principales caractéristiques de chaque support d'investissement, **les parties qui décrivent respectivement les principales caractéristiques du support d'investissement Federated Short Term Euro Fund et celles du support d'investissement Federated Short-Term Euro Prime Fund sont annulées et remplacées par la partie décrivant les principales caractéristiques du Nouveau Fonds Monétaire, qui figure en italiques ci-après:**

AXA IM Euro Liquidity

Présentation succincte

Dénomination	AXA IM Euro Liquidity (le «**Fonds**»)
Code ISIN	FR0000978371
Forme juridique	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français. Autorisé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Devise de référence	EUR
Société de Gestion et Gestionnaire d'Investissement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS Cœur Défense – Tour B - La Défense 4 100, esplanade du Général de Gaulle 92400 Courbevoie Enregistré en France
Dépositaire et Agent administratif	BNP-Paribas Securities Services Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin
Affectation du résultat	Capitalisation

Information concernant les placements et la gestion

Toutes les informations figurant ci-après constituent uniquement une présentation des caractéristiques principales du Fonds. Pour une présentation détaillée, veuillez vous référer au prospectus (y compris ses suppléments) et au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) afférents au Fonds et approuvés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), qui

sont tenus à votre disposition et peuvent vous être fournis sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante :

AXA Life Invest
P.O. Box 12158,
Dublin 7, Irlande

Classification

OPCVM Monétaire

Objectif d'investissement

L'objectif du Fonds est de chercher à surperformer, après déduction des frais de gestion réels, l'EONIA capitalisé majoré de 2 points de base sur un horizon de placement recommandé de deux (2) mois.

L'indice EONIA représente le taux de rémunération des dépôts interbancaires de la zone euro calculé par la Banque Centrale Européenne au jour le jour.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : www.euribor.org

La gestion du Fonds n'étant pas indicielle, la performance du Fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Fonds pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Politique d'investissement

La gestion du Fonds consiste à mettre en place diverses stratégies d'investissement et/ou d'arbitrages sur les principaux marchés de taux et de crédit des pays membres de l'OCDE, marchés libellés en euros ou en autres devises. En cas d'exposition sur des titres libellés en devises autres que l'Euro, le risque de change est couvert.

Le Gestionnaire d'Investissement du Fonds détermine, de façon entièrement discrétionnaire et en fonction de ses anticipations, l'allocation du Fonds. La stratégie du Fonds consiste à gérer de façon dynamique soit en direct soit par l'utilisation d'instruments financiers à terme un portefeuille de titres de taux et de crédit à taux fixe et/ou à taux variable. Les titres sont sélectionnés sur la base de l'analyse du Gestionnaire d'Investissement du Fonds des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la courbe des rendements par rapport à d'autres titres qui pourraient constituer des placements autorisés pour le Fonds.

La mise en oeuvre de la stratégie du Fonds sera réalisée dans le respect d'un risque limité lié aux variations de taux ainsi que d'un risque de crédit et de liquidité limités. La maturité moyenne pondérée des actifs composant le portefeuille du Fonds est inférieure ou égale à six (6) mois. La durée de vie des actifs composant le portefeuille du Fonds ne dépasse pas deux (2) ans, à condition qu'une révision du taux soit prévue dans un délai inférieur à trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) jours, et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments en portefeuille ne dépasse pas douze (12) mois.

Les actifs composant le portefeuille du Fonds sont compatibles avec l'objectif de gestion du Fonds et respectent dans leur ensemble l'Instruction de l'AMF n°2005 – 02 du 25 janvier 2005 modifiée (OPCVM « Monétaires court terme » et/ou « Monétaires »).

Le Fonds ne pourra pas intervenir sur les marchés actions.

Le Fonds investit principalement dans des instruments du marché monétaire français, ainsi que dans des titres émis sur des marchés étrangers. Ces instruments et titres sont de grande qualité, leur notation court terme, à la date de leur acquisition, est supérieure ou égale à A-2 sur l'échelle Standard & Poor's (ou équivalente chez toute autre agence de notation). Si un actif n'est pas noté par une agence de notation, il doit bénéficier d'une notation équivalente déterminée par la Société de Gestion du Fonds en application de son processus de notation interne. Ces actifs peuvent être (liste non exhaustive, veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des actifs dans lesquels le Fonds peut investir) : des Euro Medium Term Notes indexées sur des références court terme, des certificats de dépôts, des billets de trésorerie, des Bons du Trésor, des Euro Commercial Papers, des obligations et titres de créance émis ou garantis par les États membres de l'OCDE membres ou non membres de la zone euro, des obligations et titres de créance émis par des entreprises publiques ou privées établies dans des pays membres de l'OCDE appartenant ou non à la zone euro.

Le Fonds peut, dans certaines limites, investir dans des instruments dérivés (instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours boursiers ou autres valeurs), ainsi que dans des instruments financiers à terme.

Profil de risque et de rendement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le Gestionnaire d'Investissement. Ces instruments seront soumis à l'évolution et aux aléas du marché.

Les risques mentionnés ci-dessous ne sont pas limitatifs (veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des risques applicables). Il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

1. Risque de taux d'intérêt

Les prix des titres de créance qui donnent droit au versement d'un taux d'intérêt fixe augmentent et baissent en fonction des variations du taux d'intérêt payé par des titres similaires. En règle générale, lorsque les taux d'intérêt augmentent, les prix des titres de créance diminuent.

2. Risque de crédit

Le risque de crédit est caractérisé par la possibilité que des intérêts ou un montant dû ne soient pas payés à l'échéance et, par conséquent, que le Fonds perde de l'argent. La non perception par le Fonds des intérêts ou d'un montant dû peut empêcher le Fonds de vendre ou d'acheter d'autres titres pour mettre en œuvre sa stratégie d'investissement. Pour compenser le risque de crédit accru, les titres de créance présentant un risque de crédit plus élevé le compenseront généralement par des intérêts à un taux supérieur à celui des titres dont le risque de crédit est moindre. La différence (ou écart (« spread »)) entre le rendement (le pourcentage de revenu payé sur un titre de créance sur la base de sa valeur de marché courante) d'un titre et celui d'un titre de créance de référence présentant un risque de crédit moindre et une échéance comparable correspond aux intérêts supplémentaires payés pour compenser le risque accru. Une hausse de l'écart entraînerait la baisse du prix du titre de créance, ce qui pourrait réduire sa valeur.

3. Risque de marché

Les cours de marché des titres détenus par le Fonds peuvent faire l'objet de fortes fluctuations, à la hausse ou à la baisse, parfois de manière rapide ou totalement imprévisible, et générer des gains ou pertes significatifs.

4. Risque de liquidité

Certains titres détenus par le Fonds pourraient devenir difficiles (ou impossibles) à vendre ou à acheter au moment ou au prix souhaité.

5. Risque de contrepartie

Si une entité avec laquelle le Fonds fait affaire devient insolvable, les paiements dus au Fonds pourraient être retardés, réduits ou éliminés.

6. Risque lié à la gestion

Il existe un risque que la stratégie d'investissement utilisée par le Fonds soit infructueuse et provoque des pertes pour le Fonds.

7. Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Les types et degrés de risques associés à de tels techniques et instruments varient en fonction des caractéristiques de l'instrument en question et des encours du Fonds dans son ensemble. L'utilisation d'instruments financiers dérivés peut conduire à des positions d'investissement supérieures à ce que leur coût suggère, ce qui signifie qu'un investissement modeste en instrument financier à terme pourrait avoir un impact important sur la performance du Fonds.

8. Marchés émergents

Le Fonds peut investir dans des titres dont les émetteurs sont situés dans des pays à marchés émergents (pays qui est classé par la Banque Mondiale dans la catégorie des pays à faible ou moyens revenus). Tout investissement dans des entreprises domiciliées dans les pays émergents peut faire l'objet de risques plus importants, rendant ces investissements plus volatiles que ceux effectués dans les pays développés.

Profil d'investisseur type

Ce Fonds s'adresse à des investisseurs souhaitant un investissement prudent à court terme et cherchant à réaliser un revenu courant tout en maintenant la liquidité et la stabilité du montant investi. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller financier afin de déterminer la pertinence d'un investissement dans ce Fonds en fonction de l'interaction du Fonds avec les garanties du contrat d'assurance vie, de leur situation personnelle, leur patrimoine, leur situation fiscale, leur besoin actuel sur un horizon à court terme.

Durée de placement minimale recommandée : 2 mois

Information concernant les frais

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de votre placement.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux maximum applicable
Frais de gestion TTC	Actif net	0,30 % par an

Les frais seront calculés quotidiennement en fonction de la Valeur Liquidative du Fonds et seront prélevés par déduction des encours du Fonds.

ARTICLE 3 – REMARQUES IMPORTANTES

Les autres dispositions des Conditions Générales du Contrat demeurent inchangées.

Le Souscripteur (et, en cas de co-souscription, le Co-souscripteur) déclare(nt) renoncer à toute contestation ultérieure portant sur l'objet du présent avenant.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant est conclu à la dernière date de signature de celui-ci par les Parties et prend effet à la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels.

Fait en … exemplaires

Le Souscripteur

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

À ....

le ....

Le Co-souscripteur

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

À ....

le ....

ALE

Représentée par Pat Healy, en sa qualité de Directeur Général.

Signature

à Dublin,

le ....

AXA Life Europe Limited, agissant sous le nom commercial AXA Life Invest, Membre du Groupe AXA.
Société d'assurance de droit irlandais au capital de 99 999 000 euros, constituée sous forme de « *private company limited by shares* ».
Siège social : 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande.
Immatriculée sous le n° 410727 auprès du Companies Registration Office et réglementée par la *Central Bank of Ireland* (l'autorité de tutelle irlandaise).



agence cdg - Réf. PFRAVAMCG1311AXA – Nov. 2013



Secure Advantage®
Revenus Garantis

Bulletin de Souscription

Réf. v3.2 - 08/07/2013

Veuillez compléter en caractères d'imprimerie, parapher chaque page (en bas) et signer la dernière page.

1 INFORMATIONS PERSONNELLES

	☐ SOUSCRIPTEUR ET ASSURÉ(E)	☐ CO-SOUSCRIPTEUR (en cas de co-souscription uniquement)
	M. ☐ Mme ☐	M. ☐ Mme ☐
Nom :		
Prénom(s) :		
Nom d'état civil de naissance (si différent) :		
Date de naissance :	J J / M M / A A A A	J J / M M / A A A A
Lieu de naissance :		
Commune / Dépt. de naissance :		
Pays de naissance :		
Nationalité(s) : (précisez si vous en avez plusieurs)		
Profession :		
Code CSP (voir codes à la fin du Bulletin de Souscription) :		
Si vous êtes en activité, précisez l'employeur :		
Si vous êtes dans une autre situation, précisez en la nature (ex. retraité) et votre précédent employeur / votre ancienne profession (obligatoire) :		
Tél. :		
Adresse e-mail :		
Adresse de la résidence principale (Voie, ville, code postal, pays) :		

Êtes-vous un citoyen américain (« U.S. citizen ») ou un résident des États-Unis d'Amérique (« US resident ») tel que définis dans le Code des impôts américain (« U.S. Internal Revenue Code ») (cochez obligatoirement ci-dessous la case correspondant à votre situation) **?**

	Souscripteur	Co-souscripteur
	☐ Oui	☐ Oui
	☐ Non	☐ Non

Si vous avez coché « Oui » ci-dessus, veuillez nous indiquer ci-dessous **votre numéro d'identification fiscal américain (« US federal taxpayer identifying number ») :**

Paraphe(s)

Régime Matrimonial

EN CAS DE SOUSCRIPTION SIMPLE

Situation de famille du Souscripteur :

☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf/veuve

Régime matrimonial en cas de souscription simple (en cas de co-souscription, ne pas indiquer le régime matrimonial ici, mais dans la partie Co-souscripteur ci-après) :

☐ Séparation des biens ☐ Participation aux acquêts ☐ Communauté universelle

☐ Communauté réduite aux acquêts ☐ Communauté de meubles et acquêts

EN CAS DE CO-SOUSCRIPTION

Situation de famille de chacun des Co-souscripteurs (les Co-souscripteurs doivent être mariés ensemble sous l'un des régimes matrimoniaux mentionnés ci-après)

Régime matrimonial des Co-souscripteurs :

☐ Communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant

☐ Communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput qui porte sur le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis

☐ Régime de séparation de biens avec constitution entre les époux d'une société d'acquêts comprenant le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis et avec signature par chacun des époux d'une clause d'attribution intégrale de cette société d'acquêts au conjoint survivant.

2 BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS

Veuillez désigner ci-après le(s) Bénéficiaire(s) qui recevront le Capital Décès éventuellement disponible (Cochez la case correspondant à votre choix).

La désignation du ou des Bénéficiaire(s) devient irrévocable en cas d'acceptation par le(s) Bénéficiaire(s) (sauf cas de révocation du Bénéficiaire légalement permise), sous réserve que cette acceptation ait été effectuée avec votre consentement conformément aux dispositions prévues à l'article L. 132-9 du Code des assurances.

En cas de décès de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, en cas de décès du dernier Co-souscripteur survivant), les personnes suivantes seront considérées comme le(s) Bénéficiaire(s) du Capital Décès éventuellement disponible :

☐ Dans l'ordre ci-après, les personnes suivantes :

- le conjoint de l'Assuré, non divorcé, non séparé de corps (ou, en cas de co-souscription, le Co-souscripteur survivant),
- à défaut, les enfants nés ou à naître de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, du dernier Co-souscripteur survivant), par parts égales entre eux, en cas de prédécès de l'un d'eux, la part du prédécédé revenant aux héritiers de ce dernier, et en cas de renonciation de l'un d'eux, la part du renonçant revenant aux enfants de ce dernier,
- à défaut, les héritiers de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, du dernier Co-souscripteur survivant).

☐ La ou les personnes désignée(s) par le Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, par les Co-souscripteurs) selon les dispositions testamentaires déposées chez Maître ____________, notaire à ____________ ou auprès de son successeur.

À défaut, les héritiers de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, du dernier Co-souscripteur survivant).

☐ Autre clause : ____________

3 PREMIER VERSEMENT

Le Souscripteur souhaite effectuer un Premier Versement de ____________ € (minimum 25 000€, maximum 5 000 000€).

Ce Premier Versement sera effectué de la manière suivante :

☐ Chèque bancaire libellé à l'ordre d'AXA Life Invest (ou d'AXA Life Europe Limited)

☐ Virement sur le compte bancaire d'AXA Life Invest, dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

N° IBAN du compte : FR76 3000 4008 2800 0116 2744 676

N° BIC : BNPAFRPPPAC (joindre **obligatoirement** une copie de la confirmation de virement)

Nom du titulaire du compte dont provient le versement* : ____________
(joindre **obligatoirement** un RIB)

*Le Premier Versement doit provenir d'un compte bancaire ou postal ouvert en France métropolitaine ou dans un des départements d'outre-mer français (DOM), dont le Souscripteur est le titulaire. En cas de co-souscription, le Premier Versement doit obligatoirement provenir d'un compte joint dont les deux Co-souscripteurs sont les co-titulaires.

Nom de la Banque : ____________ Code SWIFT de la Banque : ____________

N° IBAN du compte : FR__ ____ ____ ____ ____ ____ ___

Taux de frais sur versement 4,85 % appliqué au montant du Premier Versement.

Le Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) a bien noté que le paiement par l'Assureur des prestations dues au titre du Contrat (rachats, rente viagère) sera effectué conformément aux dispositions prévues à l'article 9 des Conditions Générales et que le Premier Versement fera l'objet des frais sur versement visés à l'article 2.4 des Conditions Générales, au taux indiqué ci-dessus.

Paraphe(s)

4 SITUATION FINANCIÈRE

Proportion du patrimoine représentée par le versement :

☐ Moins de 25 % ☐ De 25 % à 50 % ☐ De 50 % à 75 % ☐ Plus de 75 %

Tranche de revenus annuels nets :

☐ Moins de 30000 € ☐ De 30000 à 60000 € ☐ De 60000 à 90000 € ☐ De 90000 à 120000 € ☐ Plus de 120000 €

Si vous n'êtes pas en activité, veuillez préciser la source des revenus de votre foyer fiscal :

Informations sur l'origine des fonds (à remplir obligatoirement) :

☐ Épargne sur les revenus annuels

☐ Perception d'un capital de contrat d'assurance vie ou de capitalisation

☐ Vente d'un bien immobilier

☐ Vente de valeurs mobilières

☐ Vente de parts sociales ou d'outils de travail (Précisez la société) :

☐ Héritage :
(Précisez le nom et prénom du défunt, votre relation avec celui-ci et le montant perçu)

☐ Donation :
(Précisez le donateur , votre relation avec celui-ci et le montant de la donation)

☐ Autre :
(précisez impérativement)

Justificatifs sur l'origine des fonds (cochez obligatoirement la case correspondant à votre choix)

☐ Option 1 : Le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) déclare détenir un justificatif de l'origine des fonds et s'engage à en fournir une copie sur simple demande dans un délai de 15 jours.

☐ Option 2 : Le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) remet ce jour le justificatif correspondant.

AXA Life Invest se réserve le droit de demander le justificatif qu'elle juge nécessaire sur l'origine des fonds, lors de la souscription ou ultérieurement.

5 DATE DE DÉCLENCHEMENT DES REVENUS GARANTIS
(aussi appelée Date de Déclenchement de la Convention de Réorientation Automatique)

Le Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) choisit que les réorientations automatiques commencent à la date suivante :

J J / M M / A A A A **(à remplir obligatoirement)**

Les réorientations automatiques ne peuvent commencer avant l'expiration d'un délai de deux (2) années suivant la Date de Conclusion du Contrat.

Le choix de votre Date de Déclenchement des Revenus Garantis doit prendre en considération le fait que les effets « cliquet » et « revalorisation » (tels que décrits dans les Conditions Générales) interviennent annuellement à la date anniversaire de la Date d'Effet du Contrat (pour un Premier Versement) et non à la Date de Conclusion du Contrat. La Date d'Effet de votre Contrat est précisée dans votre Certificat de Souscription et est postérieure à la Date de Conclusion de votre Contrat correspondant à la date de signature du présent Bulletin de Souscription.

En outre, les réorientations automatiques ne peuvent être déclenchées avant le 60e anniversaire du Souscripteur ou, en cas de co-souscription, du plus jeune des deux Co-souscripteurs.

La Date de Déclenchement des Revenus Garantis peut être modifiée ultérieurement, à tout moment, sous réserve de formuler cette demande par écrit.

6 OPTION D'INVESTISSEMENT PROGRESSIF (facultatif)

L'option d'**Investissement Progressif** n'est disponible que pour tout ou partie du Premier Versement effectué sur le Contrat. Le montant pour lequel je choisis l'Investissement Progressif est fixé à ____________ € (minimum 5000 €).

Durée pendant laquelle l'Investissement Progressif est opéré : ☐ 3 mois ☐ 6 mois ☐ 12 mois

Le montant d'Investissement Progressif sera réorienté vers le Compartiment d'Investissement du Contrat conformément à la durée choisie. Tout rachat partiel ou changement de Support d' Investissement en Unités de Compte mettra fin à l'option d'Investissement Progressif.

7 SUPPORT D'INVESTISSEMENT EN UNITÉS DE COMPTE

Vous choisissez le Support d'Investissement en Unités de Compte correspondant au Profil de gestion qui vous convient parmi les supports d'investissement suivants **(cochez obligatoirement la case correspondant à votre choix)** :

☐ AB Global Strategy 30/70 correspondant au Profil Conservateur

☐ AB Global Strategy 40/60 correspondant au Profil Modéré

☐ AB Global Strategy 50/50 correspondant au Profil Equilibré

Paraphe(s)

8 DISPOSITIONS LÉGALES

Origine des fonds ; absence de blanchiment d'argent ; absence d'évasion fiscale

Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, déclare, garantit et certifie à l'Assureur (i) que tous les montants investis dans ce Contrat ont été ou seront correctement déclarés aux autorités fiscales compétentes du ressort de sa résidence habituelle aux fins d'imposition et/ou de toute autre ressort si nécessaire ou approprié conformément aux lois et règlements applicables, et (ii) qu'aucun de ces fonds ne provient, directement ou indirectement, d'activités ou de sources illégales et /ou de l'évasion fiscale.
Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, autorise le Courtier à transmettre à AXA Life Invest les informations relatives à l'origine des fonds qu'il souhaite investir dans le Contrat.

Politique de coopération avec les autorités fiscales et autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales; consentement à la communication des informations aux autorités fiscales et autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales
Le Groupe AXA et AXA Life Invest ont développé depuis longtemps une politique de coopération avec les autorités fiscales et les autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales afin de lutter contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale ou d'autres activités illégales. Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnait que le Groupe AXA et AXA Life Invest pourront divulguer aux autorités fiscales et /ou aux autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales de tout pays dans lequel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) a sa résidence habituelle et/ou sa résidence fiscale, et/ou du pays dont il a la nationalité, et/ou de tout pays à l'égard duquel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) est soumis à une obligation fiscale, tout ou partie des informations contenues dans le présent Bulletin de Souscription et toutes les informations concernant le Contrat faisant l'objet d'une demande d'une ou plusieurs de ces autorités ou qu'AXA Life Invest est tenu de leur communiquer en vertu de la législation et/ou de la réglementation applicable. Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, consent et accepte par le présent Bulletin de Souscription que le Groupe AXA et/ou AXA Life Invest puisse, à son entière discrétion, divulguer de telles informations à de telles autorités.
Si la législation et/ou réglementation applicable en Irlande ou la législation et/ou la réglementation de tout pays dans lequel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) a sa résidence fiscale ou à l'égard duquel il a une obligation fiscale, requiert d'AXA Life Invest que celle-ci retienne à la source un montant d'impôt sur la base des paiements faits par celle-ci au profit du Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, de l'un ou des deux Co-souscripteurs), le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) accepte qu'une telle retenue à la source soit déduite par AXA Life Invest du montant qui lui revient en application des Conditions générales du Contrat. Si le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) ne transmettait pas à AXA Life Invest tout ou partie des informations que celle-ci est tenue de recueillir en vertu d'une telle législation et/ou réglementation ou si les informations transmises par celui-ci à AXA Life Invest s'avèreraient ne pas être conformes à ce que requiert une telle législation et/ou réglementation, le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) accepte qu'AXA Life Invest puisse résilier le Contrat et lui restituer, dans ce cas, les sommes lui revenant en vertu des Conditions générales de ce Contrat.

Unités de compte
Le Souscripteur ou, en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnaît avoir été informé que l'épargne constituée sur les unités de compte représentatives des Supports d'Investissement en Unités de Compte proposés, ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part d'AXA Life Invest. L'engagement d'AXA Life Invest ne porte que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.
La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Co-souscription
En cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnaît avoir été informé :
- de la nécessité de prendre conseil auprès d'un notaire ou d'un avocat disposant d'une expertise en matière de droit fiscal et de droit des régimes matrimoniaux pour déterminer avec ce dernier le régime fiscal et le régime juridique applicables dans sa situation aux rachats de tout ou partie de son Contrat Secure Advantage® Revenus Garantis, à la rente viagère versée, le cas échéant, en application de la Garantie Revenus Garantis et au capital décès susceptible d'être versé en application de la garantie « Capital Décès » du Contrat Secure Advantage® Revenus Garantis, et
- du fait que le régime fiscal et juridique peut différer fortement de celui applicable en cas de souscription simple, et
- de l'existence, dans certains cas, de risques juridiques et fiscaux, comme indiqué à l'article 8 des Conditions Générales du contrat Secure Advantage® Revenus Garantis.

Chacun des Co-souscripteurs déclare assumer pleinement ces risques en choisissant d'opter pour une co-souscription du Contrat plutôt que pour une souscription simple.

Protection des données
AXA Life Invest , en tant que responsable du traitement des données, précise que les données communiquées dans le présent Bulletin de Souscription pourront être utilisées en vue d'un traitement à des fins statistiques, pour toutes opérations visant la gestion du Contrat, et/ou tout autre produit d'assurance sollicité par le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, ou en vue du respect de la législation en vigueur. Dans le cas où toutes les informations nécessaires ne seraient pas communiquées, nous ne pourrons pas traiter votre demande.
Conservation des données : Nous conserverons toutes données à caractère personnel communiquées dans ce Bulletin de Souscription nécessaires à toutes opérations visant la gestion du Contrat. Après expiration du Contrat, les données à caractère personnel seront conservées pour des raisons d'audit, d'application des règles comptables et pour le respect de toute règle ou législation applicable en vigueur. Toute donnée à caractère personnel communiquée sera traitée avec la plus grande confidentialité.
Communication des données : Durant toute la durée du Contrat, nous transmettrons les données à caractère personnel concernant le Souscripteur ou les Co-souscripteurs et concernant le Contrat :

- à l'intermédiaire auprès duquel le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, a souscrit ce Contrat.
- à d'autres entités, membres ou non du Groupe AXA, qu'elles soient ou non situées dans l'Espace Économique Européen. AXA Life Invest ne transmettra à des tiers les données à caractère personnel que si cela devenait nécessaire pour la gestion du Contrat, pour un traitement à des fins statistiques ou afin de respecter les lois ou règlements en vigueur applicables à AXA Life Invest dans l'exercice de ses fonctions en vertu du présent document, ou après en avoir reçu votre accord. Si nous transmettons vos données personnelles en dehors de l'Espace Économique Européen, nous respecterons la législation applicable en matière de protection des données.
- aux réassureurs ou assureurs intéressés.
- aux autorités de contrôle ou gouvernementales compétentes conformément aux lois en vigueur et conformément aux demandes formulées.

Vos droits : Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, dispose d'un droit d'accès et de rectification, de modification, de suppression et de restitution auprès d'AXA Life Invest à l'adresse indiquée ci-dessous, pour toute information le concernant.

En signant le Bulletin de Souscription, le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnaît être informé que les données recueillies par AXA Life Invest lors des actes de gestion peuvent être utilisées comme décrit ci-dessus. Pour plus d'informations à propos de vos droits, vous pouvez contacter :

- la personne en charge de la Protection des données à l'adresse suivante : AXA Life Invest, 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande
- ou The Data Protection Commissioner (l'autorité de contrôle irlandaise en matière de protection des données personnelles), Canal House, Station Road, Portarlington, Co Laois, Ireland.

Paraphe(s)

9 SIGNATURES

Le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs)

1. reconnaît :

- avoir reçu, un exemplaire du présent Bulletin de Souscription, des Conditions Générales (N° **PFRGIGENC1307AXA-Juil 2013**) valant note d'information de Secure Advantage® Revenus Garantis, comprenant notamment l'encadré précisant certaines dispositions essentielles de ce contrat et les tableaux de valeurs de rachat et avoir pris connaissance de l'intégralité de leur contenu et en approuver tous les termes, sans exception, ni réserve ; et
- avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des dispositions au verso du présent Bulletin de Souscription dans la partie « Dispositions légales » (notamment les dispositions relatives aux « Unités de compte », à la « Co-souscription » et à la « Protection des données »); et
- être informé que les données recueillies par AXA Life Invest lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale auxquelles il peut s'opposer en cochant la case ci-contre ☐; et
- avoir été informé qu'il peut renoncer à sa souscription au présent Contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter de la date définie à l'article 10.4 des Conditions Générales. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, envoyée à AXA Life Invest, P.O. Box 12158, Dublin 7, Irlande; et
- avoir été informé du fait que toute référence au « Contrat » dans le présent document désigne le contrat d'assurance vie Secure Advantage® Revenus Garantis.

2. déclare :

- que les renseignements portés sur ce présent Bulletin de Souscription sont sincères, véritables et conformes à la réalité ; et
- avoir expliqué à chacune des personnes dont les données personnelles ont été communiquées dans le présent Bulletin de Souscription en relation avec le Contrat, la raison de la transmission de ces données ainsi que l'utilisation qui pourra en être faite et déclare que chacune de ces personnes a donné son accord.

3. certifie sur l'honneur :

- que sa résidence fiscale ou son lieu de résidence habituel n'est pas en Irlande, confirme avoir à la fois son domicile fiscal et sa résidence principale en France à ce jour et que tel restera le cas durant au moins 3 mois à compter de ce jour, et s'engage par le présent Bulletin de Souscription, à informer AXA Life Invest en cas de changement de son pays de résidence fiscale ou de son pays de résidence principale pendant la durée du Contrat ; et
- en cas de co-souscription, que chacun des Co-souscripteurs est marié avec l'autre Co-souscripteur et cela précisément sous l'un des régimes matrimoniaux suivants : (1) régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant ou (2) régime de communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput qui porte sur le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis ou (3) régime de séparation de biens avec constitution entre les époux d'une société d'acquêts comprenant le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis et avec signature par chacun des époux d'une clause d'attribution intégrale de cette société d'acquêts au conjoint survivant ; et
- que les sommes qui sont ou seront versées par ses soins au titre de ce Contrat n'ont pas d'origine délictueuse au sens des articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier, 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code pénal et 415 du Code des douanes, relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et déclare être pleinement informé du fait qu'AXA Life Invest est soumise, en sa qualité d'organisme financier, aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et notamment à une obligation de déclaration en cas de soupçon auprès du service TRACFIN.

Date : ______ Lieu : ______

Signature du Souscripteur
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Date : ______ Lieu : ______

Signature du Co-souscripteur
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

USAGE CONSEILLER

Nom de l'établissement / de la Société : ______

Nom de l'agence / de la succursale (si applicable) : ______

Nom et prénom du Conseiller Financier : ______

Adresse e-mail : ______ N° de téléphone : ______

Référence dossier : ______ Code Conseiller Financier : ______

Vérification de l'identité

- Le Souscripteur ou toute personne intéressée à la souscription est-il une Personne Politiquement Exposée (c'est-à-dire une personne exerçant une fonction définie à l'article R. 561-18 du Code monétaire et financier, en France ou à l'étranger, ou toute personne liée (par un lien familial ou autre) à une personne exerçant une telle fonction) ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez préciser la fonction exercée par la personne :

- La vérification de l'identité doit se faire à la souscription pour le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, pour chacun des Co-souscripteurs), et pour le(s) payeur(s) de prime(s) s'il(s) diffère(nt) du Souscripteur.
  Veuillez nous envoyer une photocopie d'un document listé dans le paragraphe A ci-dessous et d'un document listé dans le paragraphe B ci-dessous. Chaque document doit être signé et daté par le Conseiller et accompagné de la mention **« copie conforme à l'original »**.

A - Justificatif d'identité (le document doit être lisible et en cours de validité à la date de signature du Contrat)

☐ Carte d'identité (recto/verso) ☐ Passeport ☐ Carte ou titre de séjour ☐ Permis de conduire

B - Justificatif de domicile

☐ Chèque annulé provenant d'un compte bancaire ou postal du Souscripteur ouvert dans un établissement de crédit en France Métropolitaine ou DOM.

☐ Facture d'eau, de téléphone fixe, de fournisseur d'accès internet/télévision datant de moins de 3 mois.

☐ Avis d'imposition au titre de l'impôt sur le revenu : dernier millésime (attestation délivrée par le Centre des impôts en France).

☐ Facture d'électricité ou de gaz datant de moins de 6 mois.

☐ Quittance de loyer émise par un organisme reconnu (HLM, syndic, agence immobilière,…).

A défaut, facture de la personne hébergeant le Souscripteur accompagnée de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et d'un certificat d'hébergement.

J'estime, sur la base des renseignements portés à ma connaissance, et en particulier ceux relatifs à la partie financière, que rien ne laisse supposer que les fonds investis ou servant au versement pourraient avoir une origine délictueuse au sens des articles L.562-1 et suivants du Code monétaire et financier, ou constituer le produit direct ou indirect de crimes ou de délits au sens des articles 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code pénal et 415 du Code des douanes, ou de tous autres textes relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes.
Je certifie que le « taux de frais sur versement » indiqué ci-dessus, dans la partie « Premier Versement » correspond bien exactement au taux que le Courtier pour lequel je travaille a accepté d'appliquer au Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, à chacun des Co-souscripteurs) signataire(s) de ce Bulletin de Souscription.

Date : Lieu :

Signature du Conseiller Financier

Si vous souhaitez obtenir des détails supplémentaires sur les informations contenues dans ce document, adressez-vous à votre conseiller financier.

Catégories Socio-professionnelles – Codes Libellés

10 Agriculteurs
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 Professions libérales
33 Cadres de la fonction publique
34 Professeurs, professions scientifiques
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 Clergé, religieux
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
48 Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
53 Agents de surveillance
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnels des services directs aux particuliers
62 Ouvriers qualifiés de type industriel
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
64 Chauffeurs
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 Ouvriers agricoles et assimilés
70 Retraités

agence cdg - Réf. PFRGIAPPL1307AXA – Juil. 2013 - Crédit photo : Photononstop

Assureur :
AXA Life Europe Limited, agissant sous le nom commercial AXA Life Invest, Membre du Groupe AXA.
Société d'assurance de droit irlandais au capital de 99 999 000 euros, constituée sous forme de « *private company limited by shares* ».
Siège social : 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande.
Immatriculée sous le n° 410727 auprès du Companies Registration Office et réglementée par la *Central Bank of Ireland* (l'autorité de tutelle irlandaise).





Avenant au contrat Secure Advantage® Revenus Garantis

(portant modification des Conditions Générales)

Entre :

Monsieur / Madame :

Né(e) à : le : / /

Demeurant à l'adresse suivante :

Ci-après dénommé le « **Souscripteur** »

Monsieur / Madame :

Né(e) à : le : / /

Demeurant à l'adresse suivante :

Ci-après dénommé le « **Co-souscripteur** »
d'une part,
et
AXA Life Europe Limited,
société d'assurance dont le siège social est situé à 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande,
immatriculée sous le numéro 410727,
représentée par Patrick Healy, en sa qualité de Directeur Général,
Ci-après dénommée par « **ALE** »
d'autre part,

Ci-après désignées ensemble par « **les Parties** ».

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 Dans les Conditions Générales du contrat Secure Advantage® Revenus Garantis qui vous ont été remises avant que vous souscriviez à ce contrat, il était prévu notamment que le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Fund** serait fermé au cours du second semestre de l'année 2013 et que toute référence au « Fonds Monétaire » visait le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Fund** (Code ISIN : IE0033189261) jusqu'à la date de cette fermeture, puis le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Prime Fund** (Code ISIN : GB00B2R5TB53) à compter de cette même date.

Cependant, en définitive, le 30 décembre 2013, le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Fund** et le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Prime Fund** seront tous deux fermés suite à une décision de la Société de Gestion de ces fonds. La date à laquelle la fermeture de ces deux fonds aura lieu est désignée ci-après comme la « **Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels** ».

À compter de cette date, un nouveau support d'investissement en unités de compte, **AXA IM Euro Liquidity** (ci-après le « **Nouveau Fonds Monétaire** ») remplacera les supports d'investissement **Federated Short Term Euro Fund** et **Federated Short-Term Euro Prime Fund** (ci-après les « **Fonds Monétaires Actuels** ») proposés jusqu'à présent dans le cadre du contrat Secure Advantage® Revenus Garantis.

AXA IM Euro Liquidity (Code ISIN : FR0000978371) est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français, autorisé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La gestion de ce fonds est réalisée par **AXA Investment Managers**.

1.2 Le présent avenant a donc pour objet d'apporter une modification aux Conditions Générales pour y intégrer ce changement. En signant le présent Avenant, le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, le Souscripteur et le Co-souscripteur) déclare(nt) accepter pleinement et sans

aucune réserve les modifications apportées à leur contrat Secure Advantage® Revenus Garantis (ci-après le « **Contrat** ») qui sont mentionnées ci-après. En signant le présent Avenant, ALE déclare également accepter ces mêmes modifications.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS

Les Parties conviennent que :

2.1 Le remplacement des Fonds Monétaires Actuels par le Nouveau Fonds Monétaire se fera dans le cadre des dispositions des Conditions Générales du Contrat relatives aux cas de disparition d'un support d'investissement en unités de compte, suite à la fermeture des Fonds Monétaires Actuels, et aura les conséquences suivantes :

– à compter de la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels, dans les Conditions Générales du Contrat (de même que dans le reste de la documentation relative au Contrat qui est transmise par ALE), **toute référence qui était faite à Federated Short Term Euro Fund ou à Federated Short-Term Euro Prime Fund ou au « Fonds Monétaire »** (tel que défini par ces Conditions Générales) **visera désormais le fonds AXA IM Euro Liquidity en tant que fonds monétaire du Contrat**,

– à compter de cette même date, toute opération d'allocation, d'investissement ou de réorientation d'épargne effectuée automatiquement en application des Conditions Générales du Contrat et qui se serait faite vers l'un des Fonds Monétaires Actuels en vertu de celles-ci avant la mise en œuvre du présent Avenant, sera désormais effectuée vers le Nouveau Fonds Monétaire,

– à compter de cette même date, toute opération d'allocation ou de désinvestissement d'épargne effectuée automatiquement en application des Conditions Générales du Contrat, et qui se serait faite en provenance de l'un des Fonds Monétaires Actuels en vertu de celles-ci avant la mise en œuvre du présent Avenant, sera désormais effectuée en provenance du Nouveau Fonds Monétaire, et

– à la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels, l'intégralité de l'épargne présente sur le Contrat qui sera investie (à quelque titre que ce soit) à cette date sur l'un ou l'autre de ces Fonds Monétaires Actuels sera transférée automatiquement et sans frais vers le Nouveau Fonds Monétaire ;

2.2 à compter de la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels, dans les Conditions Générales du Contrat, **la liste des Supports d'Investissement en Unités de Compte ci-dessous** :

Nom du Support d'Investissement en Unités de Compte	Code ISIN
AB Global Strategy 30/70	LU0792967084
AB Global Strategy 40/60	LU0792967167
AB Global Strategy 50/50	LU0792967241
Federated Short-Term Euro Fund	IE0033189261
Federated Short-Term Euro Prime Fund	GB00B2R5TB53

est remplacée par la liste des Supports d'Investissement en Unités de Compte suivante :

Nom du Support d'Investissement en Unités de Compte	Code ISIN
AB Global Strategy 30/70	LU0792967084
AB Global Strategy 40/60	LU0792967167
AB Global Strategy 50/50	LU0792967241
AXA IM Euro Liquidity	FR0000978371

Chacun des OPCVM mentionnés ci-dessus est conforme à la directive européenne n° 2009/65/CE du 13 juillet 2009 sur les OPCVM (directive OPCVM IV). Chacun des OPCVM AB Global Strategy 30/70, AB Global Strategy 40/60 et AB Global Strategy 50/50 a été agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier Luxembourgeois (CSSF) et a été autorisé à la commercialisation en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'OPCVM **AXA IM Euro Liquidity** a été autorisé à la commercialisation en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme une offre de souscription ou d'acquisition de parts ou d'actions de ces OPCVM ;

2.3 **dans l'article 10.22 des Conditions Générales du Contrat,** qui décrit les principales caractéristiques de chaque support d'investissement, **les parties qui décrivent respectivement les principales caractéristiques du support d'investissement Federated Short Term Euro Fund et celles du support d'investissement Federated Short-Term Euro Prime Fund sont annulées et remplacées par la partie décrivant les principales caractéristiques du Nouveau Fonds Monétaire, qui figure en italiques ci-après :**

AXA IM Euro Liquidity

Présentation succincte

Dénomination	AXA IM Euro Liquidity (le « **Fonds** »)
Code ISIN	FR0000978371
Forme juridique	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français. Autorisé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Devise de référence	EUR
Société de Gestion et Gestionnaire d'Investissement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS Cœur Défense – Tour B - La Défense 4 100, esplanade du Général de Gaulle 92400 Courbevoie Enregistré en France
Dépositaire et Agent administratif	BNP-Paribas Securities Services Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin
Affectation du résultat	Capitalisation

Information concernant les placements et la gestion

Toutes les informations figurant ci-après constituent uniquement une présentation des caractéristiques principales du Fonds. Pour une présentation détaillée, veuillez vous référer au prospectus (y compris ses suppléments) et au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) afférents au Fonds et approuvés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), qui

sont tenus à votre disposition et peuvent vous être fournis sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante :

AXA Life Invest
P.O. Box 12158,
Dublin 7, Irlande

Classification

OPCVM Monétaire

Objectif d'investissement

L'objectif du Fonds est de chercher à surperformer, après déduction des frais de gestion réels, l'EONIA capitalisé majoré de 2 points de base sur un horizon de placement recommandé de deux (2) mois.
L'indice EONIA représente le taux de rémunération des dépôts interbancaires de la zone euro calculé par la Banque Centrale Européenne au jour le jour.
Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : www.euribor.org
La gestion du Fonds n'étant pas indicielle, la performance du Fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Fonds pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Politique d'investissement

La gestion du Fonds consiste à mettre en place diverses stratégies d'investissement et/ou d'arbitrages sur les principaux marchés de taux et de crédit des pays membres de l'OCDE, marchés libellés en euros ou en autres devises. En cas d'exposition sur des titres libellés en devises autres que l'Euro, le risque de change est couvert.
Le Gestionnaire d'Investissement du Fonds détermine, de façon entièrement discrétionnaire et en fonction de ses anticipations, l'allocation du Fonds. La stratégie du Fonds consiste à gérer de façon dynamique soit en direct soit par l'utilisation d'instruments financiers à terme un portefeuille de titres de taux et de crédit à taux fixe et/ou à taux variable. Les titres sont sélectionnés sur la base de l'analyse du Gestionnaire d'Investissement du Fonds des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la courbe des rendements par rapport à d'autres titres qui pourraient constituer des placements autorisés pour le Fonds.
La mise en oeuvre de la stratégie du Fonds sera réalisée dans le respect d'un risque limité lié aux variations de taux ainsi que d'un risque de crédit et de liquidité limités. La maturité moyenne pondérée des actifs composant le portefeuille du Fonds est inférieure ou égale à six (6) mois. La durée de vie des actifs composant le portefeuille du Fonds ne dépasse pas deux (2) ans, à condition qu'une révision du taux soit prévue dans un délai inférieur à trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) jours, et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments en portefeuille ne dépasse pas douze (12) mois.
Les actifs composant le portefeuille du Fonds sont compatibles avec l'objectif de gestion du Fonds et respectent dans leur ensemble l'Instruction de l'AMF n°2005 – 02 du 25 janvier 2005 modifiée (OPCVM « Monétaires court terme » et/ou « Monétaires »).
Le Fonds ne pourra pas intervenir sur les marchés actions.
Le Fonds investit principalement dans des instruments du marché monétaire français, ainsi que dans des titres émis sur des marchés étrangers. Ces instruments et titres sont de grande qualité, leur notation court terme, à la date de leur acquisition, est supérieure ou égale à A-2 sur l'échelle Standard & Poor's (ou équivalente chez toute autre agence de notation). Si un actif n'est pas noté par une agence de notation, il doit bénéficier d'une notation équivalente déterminée par la Société de Gestion du Fonds en application de son processus de notation interne. Ces actifs peuvent être (liste non exhaustive, veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des actifs dans lesquels le Fonds peut investir) : des Euro Medium Term Notes indexées sur des références court terme, des certificats de dépôts, des billets de trésorerie, des Bons du Trésor, des Euro Commercial Papers, des obligations et titres de créance émis ou garantis par les États membres de l'OCDE membres ou non membres de la zone euro, des obligations et titres de créance émis par des entreprises publiques ou privées établies dans des pays membres de l'OCDE appartenant ou non à la zone euro.
Le Fonds peut, dans certaines limites, investir dans des instruments dérivés (instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours boursiers ou autres valeurs), ainsi que dans des instruments financiers à terme.

Profil de risque et de rendement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le Gestionnaire d'Investissement. Ces instruments seront soumis à l'évolution et aux aléas du marché.
Les risques mentionnés ci-dessous ne sont pas limitatifs (veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des risques applicables). Il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

1. Risque de taux d'intérêt

Les prix des titres de créance qui donnent droit au versement d'un taux d'intérêt fixe augmentent et baissent en fonction des variations du taux d'intérêt payé par des titres similaires. En règle générale, lorsque les taux d'intérêt augmentent, les prix des titres de créance diminuent.

2. Risque de crédit

Le risque de crédit est caractérisé par la possibilité que des intérêts ou un montant dû ne soient pas payés à l'échéance et, par conséquent, que le Fonds perde de l'argent. La non perception par le Fonds des intérêts ou d'un montant dû peut empêcher le Fonds de vendre ou d'acheter d'autres titres pour mettre en œuvre sa stratégie d'investissement. Pour compenser le risque de crédit accru, les titres de créance présentant un risque de crédit plus élevé le compenseront généralement par des intérêts à un taux supérieur à celui des titres dont le risque de crédit est moindre. La différence (ou écart (« spread »)) entre le rendement (le pourcentage de revenu payé sur un titre de créance sur la base de sa valeur de marché courante) d'un titre et celui d'un titre de créance de référence présentant un risque de crédit moindre et une échéance comparable correspond aux intérêts supplémentaires payés pour compenser le risque accru. Une hausse de l'écart entraînerait la baisse du prix du titre de créance, ce qui pourrait réduire sa valeur.

3. Risque de marché

Les cours de marché des titres détenus par le Fonds peuvent faire l'objet de fortes fluctuations, à la hausse ou à la baisse, parfois de manière rapide ou totalement imprévisible, et générer des gains ou pertes significatifs.

4. Risque de liquidité

Certains titres détenus par le Fonds pourraient devenir difficiles (ou impossibles) à vendre ou à acheter au moment ou au prix souhaité.

5. Risque de contrepartie

Si une entité avec laquelle le Fonds fait affaire devient insolvable, les paiements dus au Fonds pourraient être retardés, réduits ou éliminés.

6. Risque lié à la gestion

Il existe un risque que la stratégie d'investissement utilisée par le Fonds soit infructueuse et provoque des pertes pour le Fonds.

7. Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Les types et degrés de risques associés à de tels techniques et instruments varient en fonction des caractéristiques de l'instrument en question et des encours du Fonds dans son ensemble. L'utilisation d'instruments financiers dérivés peut conduire à des positions d'investissement supérieures à ce que leur coût suggère, ce qui signifie qu'un investissement modeste en instrument financier à terme pourrait avoir un impact important sur la performance du Fonds.

8. Marchés émergents

Le Fonds peut investir dans des titres dont les émetteurs sont situés dans des pays à marchés émergents (pays qui est classé par la Banque Mondiale dans la catégorie des pays à faible ou moyens revenus). Tout investissement dans des entreprises domiciliées dans les pays émergents peut faire l'objet de risques plus importants, rendant ces investissements plus volatiles que ceux effectués dans les pays développés.

Profil d'investisseur type

Ce Fonds s'adresse à des investisseurs souhaitant un investissement prudent à court terme et cherchant à réaliser un revenu courant tout en maintenant la liquidité et la stabilité du montant investi. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller financier afin de déterminer la pertinence d'un investissement dans ce Fonds en fonction de l'interaction du Fonds avec les garanties du contrat d'assurance vie, de leur situation personnelle, leur patrimoine, leur situation fiscale, leur besoin actuel sur un horizon à court terme.

Durée de placement minimale recommandée : 2 mois

Information concernant les frais

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de votre placement.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux maximum applicable
Frais de gestion TTC	Actif net	0,30 % par an

Les frais seront calculés quotidiennement en fonction de la Valeur Liquidative du Fonds et seront prélevés par déduction des encours du Fonds.

ARTICLE 3 – REMARQUES IMPORTANTES

Les autres dispositions des Conditions Générales du Contrat demeurent inchangées.

Le Souscripteur (et, en cas de co-souscription, le Co-souscripteur) déclare(nt) renoncer à toute contestation ultérieure portant sur l'objet du présent avenant.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant est conclu à la dernière date de signature de celui-ci par les Parties et prend effet à la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels.

Fait en ... exemplaires

Le Souscripteur

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

À ....

le ....

Le Co-souscripteur

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

À ....

le ....

ALE

Représentée par Pat Healy, en sa qualité de Directeur Général.

Signature

Patrick G Healy

à Dublin,

le ....

AXA Life Europe Limited, agissant sous le nom commercial AXA Life Invest, Membre du Groupe AXA.
Société d'assurance de droit irlandais au capital de 99 999 000 euros, constituée sous forme de « *private company limited by shares* ».
Siège social : 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande.
Immatriculée sous le n° 410727 auprès du Companies Registration Office et réglementée par la *Central Bank of Ireland* (l'autorité de tutelle irlandaise).



agence cdg - Réf. PFRAVAMCG1311AXA – Nov. 2013



Secure Advantage®
Revenus Garantis

Bulletin de Souscription

Réf. v3.2 - 08/07/2013

Veuillez compléter en caractères d'imprimerie, parapher chaque page (en bas) et signer la dernière page.

1 INFORMATIONS PERSONNELLES

	☐ SOUSCRIPTEUR ET ASSURÉ(E)	☐ CO-SOUSCRIPTEUR (en cas de co-souscription uniquement)
	M. ☐ Mme ☐	M. ☐ Mme ☐
Nom :		
Prénom(s) :		
Nom d'état civil de naissance (si différent) :		
Date de naissance :	J J / M M / A A A A	J J / M M / A A A A
Lieu de naissance :		
Commune / Dépt. de naissance :		
Pays de naissance :		
Nationalité(s) : (précisez si vous en avez plusieurs)		
Profession :		
Code CSP (voir codes à la fin du Bulletin de Souscription) :		
Si vous êtes en activité, précisez l'employeur :		
Si vous êtes dans une autre situation, précisez en la nature (ex. retraité) et votre précédent employeur / votre ancienne profession (obligatoire) :		
Tél. :		
Adresse e-mail :		
Adresse de la résidence principale (Voie, ville, code postal, pays) :		

Êtes-vous un citoyen américain (« U.S. citizen ») ou un résident des États-Unis d'Amérique (« US resident ») tel que définis dans le Code des impôts américain (« U.S. Internal Revenue Code ») (cochez obligatoirement ci-dessous la case correspondant à votre situation) **?**

	Souscripteur et assuré(e)	Co-souscripteur
	☐ Oui	☐ Oui
	☐ Non	☐ Non

Si vous avez coché « Oui » ci-dessus, veuillez nous indiquer ci-dessous **votre numéro d'identification fiscal américain (« US federal taxpayer identifying number ») :**

	Souscripteur et assuré(e)	Co-souscripteur

Paraphe(s)

Régime Matrimonial

EN CAS DE SOUSCRIPTION SIMPLE

Situation de famille du Souscripteur :

☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf/veuve

Régime matrimonial en cas de souscription simple (en cas de co-souscription, ne pas indiquer le régime matrimonial ici, mais dans la partie Co-souscripteur ci-après) :

☐ Séparation des biens ☐ Participation aux acquêts ☐ Communauté universelle

☐ Communauté réduite aux acquêts ☐ Communauté de meubles et acquêts

EN CAS DE CO-SOUSCRIPTION

Situation de famille de chacun des Co-souscripteurs (les Co-souscripteurs doivent être mariés ensemble sous l'un des régimes matrimoniaux mentionnés ci-après)

Régime matrimonial des Co-souscripteurs :

☐ Communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant

☐ Communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput qui porte sur le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis

☐ Régime de séparation de biens avec constitution entre les époux d'une société d'acquêts comprenant le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis et avec signature par chacun des époux d'une clause d'attribution intégrale de cette société d'acquêts au conjoint survivant.

2 BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS

Veuillez désigner ci-après le(s) Bénéficiaire(s) qui recevront le Capital Décès éventuellement disponible (Cochez la case correspondant à votre choix).

La désignation du ou des Bénéficiaire(s) devient irrévocable en cas d'acceptation par le(s) Bénéficiaire(s) (sauf cas de révocation du Bénéficiaire légalement permise), sous réserve que cette acceptation ait été effectuée avec votre consentement conformément aux dispositions prévues à l'article L. 132-9 du Code des assurances.

En cas de décès de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, en cas de décès du dernier Co-souscripteur survivant), les personnes suivantes seront considérées comme le(s) Bénéficiaire(s) du Capital Décès éventuellement disponible :

☐ Dans l'ordre ci-après, les personnes suivantes :

- le conjoint de l'Assuré, non divorcé, non séparé de corps (ou, en cas de co-souscription, le Co-souscripteur survivant),
- à défaut, les enfants nés ou à naître de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, du dernier Co-souscripteur survivant), par parts égales entre eux, en cas de prédécès de l'un d'eux, la part du prédécédé revenant aux héritiers de ce dernier, et en cas de renonciation de l'un d'eux, la part du renonçant revenant aux enfants de ce dernier,
- à défaut, les héritiers de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, du dernier Co-souscripteur survivant).

☐ La ou les personnes désignée(s) par le Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, par les Co-souscripteurs) selon les dispositions testamentaires déposées chez Maître ____________, notaire à ____________ ou auprès de son successeur.

À défaut, les héritiers de l'Assuré (ou, en cas de co-souscription, du dernier Co-souscripteur survivant).

☐ Autre clause : ____________

3 PREMIER VERSEMENT

Le Souscripteur souhaite effectuer un Premier Versement de ____________ € (minimum 25 000€, maximum 5 000 000€).

Ce Premier Versement sera effectué de la manière suivante :

☐ Chèque bancaire libellé à l'ordre d'AXA Life Invest (ou d'AXA Life Europe Limited)

☐ Virement sur le compte bancaire d'AXA Life Invest, dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

N° IBAN du compte : FR76 3000 4008 2800 0116 2744 676

N° BIC : BNPAFRPPPAC (joindre **obligatoirement** une copie de la confirmation de virement)

Nom du titulaire du compte dont provient le versement* : ____________
(joindre **obligatoirement** un RIB)

*Le Premier Versement doit provenir d'un compte bancaire ou postal ouvert en France métropolitaine ou dans un des départements d'outre-mer français (DOM), dont le Souscripteur est le titulaire. En cas de co-souscription, le Premier Versement doit obligatoirement provenir d'un compte joint dont les deux Co-souscripteurs sont les co-titulaires.

Nom de la Banque : ____________ Code SWIFT de la Banque : ____________

N° IBAN du compte : FR__ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ___

Taux de frais sur versement 4,85 % appliqué au montant du Premier Versement.

Le Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) a bien noté que le paiement par l'Assureur des prestations dues au titre du Contrat (rachats, rente viagère) sera effectué conformément aux dispositions prévues à l'article 9 des Conditions Générales et que le Premier Versement fera l'objet des frais sur versement visés à l'article 2.4 des Conditions Générales, au taux indiqué ci-dessus.

Paraphe(s)

4 SITUATION FINANCIÈRE

Proportion du patrimoine représentée par le versement :

☐ Moins de 25 % ☐ De 25 % à 50 % ☐ De 50 % à 75 % ☐ Plus de 75 %

Tranche de revenus annuels nets :

☐ Moins de 30 000 € ☐ De 30 000 à 60 000 € ☐ De 60 000 à 90 000 € ☐ De 90 000 à 120 000 € ☐ Plus de 120 000 €

Si vous n'êtes pas en activité, veuillez préciser la source des revenus de votre foyer fiscal :

Informations sur l'origine des fonds (à remplir obligatoirement) :

☐ Épargne sur les revenus annuels

☐ Perception d'un capital de contrat d'assurance vie ou de capitalisation

☐ Vente d'un bien immobilier

☐ Vente de valeurs mobilières

☐ Vente de parts sociales ou d'outils de travail (Précisez la société) :

☐ Héritage : (Précisez le nom et prénom du défunt, votre relation avec celui-ci et le montant perçu)

☐ Donation : (Précisez le donateur , votre relation avec celui-ci et le montant de la donation)

☐ Autre : (précisez impérativement)

Justificatifs sur l'origine des fonds (cochez obligatoirement la case correspondant à votre choix)

☐ Option 1 : Le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) déclare détenir un justificatif de l'origine des fonds et s'engage à en fournir une copie sur simple demande dans un délai de 15 jours.

☐ Option 2 : Le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) remet ce jour le justificatif correspondant.

AXA Life Invest se réserve le droit de demander le justificatif qu'elle juge nécessaire sur l'origine des fonds, lors de la souscription ou ultérieurement.

5 DATE DE DÉCLENCHEMENT DES REVENUS GARANTIS (aussi appelée Date de Déclenchement de la Convention de Réorientation Automatique)

Le Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) choisit que les réorientations automatiques commencent à la date suivante :

J J / M M / A A A A **(à remplir obligatoirement)**

Les réorientations automatiques ne peuvent commencer avant l'expiration d'un délai de deux (2) années suivant la Date de Conclusion du Contrat.

Le choix de votre Date de Déclenchement des Revenus Garantis doit prendre en considération le fait que les effets « cliquet » et « revalorisation » (tels que décrits dans les Conditions Générales) interviennent annuellement à la date anniversaire de la Date d'Effet du Contrat (pour un Premier Versement) et non à la Date de Conclusion du Contrat. La Date d'Effet de votre Contrat est précisée dans votre Certificat de Souscription et est postérieure à la Date de Conclusion de votre Contrat correspondant à la date de signature du présent Bulletin de Souscription.

En outre, les réorientations automatiques ne peuvent être déclenchées avant le 60e anniversaire du Souscripteur ou, en cas de co-souscription, du plus jeune des deux Co-souscripteurs.

La Date de Déclenchement des Revenus Garantis peut être modifiée ultérieurement, à tout moment, sous réserve de formuler cette demande par écrit.

6 OPTION D'INVESTISSEMENT PROGRESSIF (facultatif)

L'option d'**Investissement Progressif** n'est disponible que pour tout ou partie du Premier Versement effectué sur le Contrat. Le montant pour lequel je choisis l'Investissement Progressif est fixé à ________ € (minimum 5 000 €).

Durée pendant laquelle l'Investissement Progressif est opéré : ☐ 3 mois ☐ 6 mois ☐ 12 mois

Le montant d'Investissement Progressif sera réorienté vers le Compartiment d'Investissement du Contrat conformément à la durée choisie. Tout rachat partiel ou changement de Support d' Investissement en Unités de Compte mettra fin à l'option d'Investissement Progressif.

7 SUPPORT D'INVESTISSEMENT EN UNITÉS DE COMPTE

Vous choisissez le Support d'Investissement en Unités de Compte correspondant au Profil de gestion qui vous convient parmi les supports d'investissement suivants **(cochez obligatoirement la case correspondant à votre choix)** :

☐ AB Global Strategy 30/70 correspondant au Profil Conservateur

☐ AB Global Strategy 40/60 correspondant au Profil Modéré

☐ AB Global Strategy 50/50 correspondant au Profil Equilibré

Paraphe(s)

8 DISPOSITIONS LÉGALES

Origine des fonds ; absence de blanchiment d'argent ; absence d'évasion fiscale

Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, déclare, garantit et certifie à l'Assureur (i) que tous les montants investis dans ce Contrat ont été ou seront correctement déclarés aux autorités fiscales compétentes du ressort de sa résidence habituelle aux fins d'imposition et/ou de toute autre ressort si nécessaire ou approprié conformément aux lois et règlements applicables, et (ii) qu'aucun de ces fonds ne provient, directement ou indirectement, d'activités ou de sources illégales et /ou de l'évasion fiscale.
Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, autorise le Courtier à transmettre à AXA Life Invest les informations relatives à l'origine des fonds qu'il souhaite investir dans le Contrat.

Politique de coopération avec les autorités fiscales et autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales; consentement à la communication des informations aux autorités fiscales et autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales
Le Groupe AXA et AXA Life Invest ont développé depuis longtemps une politique de coopération avec les autorités fiscales et les autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales afin de lutter contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale ou d'autres activités illégales. Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnait que le Groupe AXA et AXA Life Invest pourront divulguer aux autorités fiscales et /ou aux autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales de tout pays dans lequel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) a sa résidence habituelle et/ou sa résidence fiscale, et/ou du pays dont il a la nationalité, et/ou de tout pays à l'égard duquel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) est soumis à une obligation fiscale, tout ou partie des informations contenues dans le présent Bulletin de Souscription et toutes les informations concernant le Contrat faisant l'objet d'une demande d'une ou plusieurs de ces autorités ou qu'AXA Life Invest est tenu de leur communiquer en vertu de la législation et/ou de la réglementation applicable. Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, consent et accepte par le présent Bulletin de Souscription que le Groupe AXA et/ou AXA Life Invest puisse, à son entière discrétion, divulguer de telles informations à de telles autorités.
Si la législation et/ou réglementation applicable en Irlande ou la législation et/ou la réglementation de tout pays dans lequel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) a sa résidence fiscale ou à l'égard duquel il a une obligation fiscale, requiert d'AXA Life Invest que celle-ci retienne à la source un montant d'impôt sur la base des paiements faits par celle-ci au profit du Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, de l'un ou des deux Co-souscripteurs), le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) accepte qu'une telle retenue à la source soit déduite par AXA Life Invest du montant qui lui revient en application des Conditions générales du Contrat. Si le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-souscripteurs) ne transmettait pas à AXA Life Invest tout ou partie des informations que celle-ci est tenue de recueillir en vertu d'une telle législation et/ou réglementation ou si les informations transmises par celui-ci à AXA Life Invest s'avèreraient ne pas être conformes à ce que requiert une telle législation et/ou réglementation, le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs) accepte qu'AXA Life Invest puisse résilier le Contrat et lui restituer, dans ce cas, les sommes lui revenant en vertu des Conditions générales de ce Contrat.

Unités de compte
Le Souscripteur ou, en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnaît avoir été informé que l'épargne constituée sur les unités de compte représentatives des Supports d'Investissement en Unités de Compte proposés, ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part d'AXA Life Invest. L'engagement d'AXA Life Invest ne porte que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.
La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Co-souscription
En cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnaît avoir été informé :
- de la nécessité de prendre conseil auprès d'un notaire ou d'un avocat disposant d'une expertise en matière de droit fiscal et de droit des régimes matrimoniaux pour déterminer avec ce dernier le régime fiscal et le régime juridique applicables dans sa situation aux rachats de tout ou partie de son Contrat Secure Advantage® Revenus Garantis, à la rente viagère versée, le cas échéant, en application de la Garantie Revenus Garantis et au capital décès susceptible d'être versé en application de la garantie « Capital Décès » du Contrat Secure Advantage® Revenus Garantis, et
- du fait que le régime fiscal et juridique peut différer fortement de celui applicable en cas de souscription simple, et
- de l'existence, dans certains cas, de risques juridiques et fiscaux, comme indiqué à l'article 8 des Conditions Générales du contrat Secure Advantage® Revenus Garantis.

Chacun des Co-souscripteurs déclare assumer pleinement ces risques en choisissant d'opter pour une co-souscription du Contrat plutôt que pour une souscription simple.

Protection des données
AXA Life Invest , en tant que responsable du traitement des données, précise que les données communiquées dans le présent Bulletin de Souscription pourront être utilisées en vue d'un traitement à des fins statistiques, pour toutes opérations visant la gestion du Contrat, et/ou tout autre produit d'assurance sollicité par le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, ou en vue du respect de la législation en vigueur. Dans le cas où toutes les informations nécessaires ne seraient pas communiquées, nous ne pourrons pas traiter votre demande.
Conservation des données : Nous conserverons toutes données à caractère personnel communiquées dans ce Bulletin de Souscription nécessaires à toutes opérations visant la gestion du Contrat. Après expiration du Contrat, les données à caractère personnel seront conservées pour des raisons d'audit, d'application des règles comptables et pour le respect de toute règle ou législation applicable en vigueur. Toute donnée à caractère personnel communiquée sera traitée avec la plus grande confidentialité.
Communication des données : Durant toute la durée du Contrat, nous transmettrons les données à caractère personnel concernant le Souscripteur ou les Co-souscripteurs et concernant le Contrat :
- à l'intermédiaire auprès duquel le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, a souscrit ce Contrat.
- à d'autres entités, membres ou non du Groupe AXA, qu'elles soient ou non situées dans l'Espace Économique Européen. AXA Life Invest ne transmettra à des tiers les données à caractère personnel que si cela devenait nécessaire pour la gestion du Contrat, pour un traitement à des fins statistiques ou afin de respecter les lois ou règlements en vigueur applicables à AXA Life Invest dans l'exercice de ses fonctions en vertu du présent document, ou après en avoir reçu votre accord. Si nous transmettons vos données personnelles en dehors de l'Espace Économique Européen, nous respecterons la législation applicable en matière de protection des données.
- aux réassureurs ou assureurs intéressés.
- aux autorités de contrôle ou gouvernementales compétentes conformément aux lois en vigueur et conformément aux demandes formulées.

Vos droits : Le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, dispose d'un droit d'accès et de rectification, de modification, de suppression et de restitution auprès d'AXA Life Invest à l'adresse indiquée ci-dessous, pour toute information le concernant.

En signant le Bulletin de Souscription, le Souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs, reconnaît être informé que les données recueillies par AXA Life Invest lors des actes de gestion peuvent être utilisées comme décrit ci-dessus. Pour plus d'informations à propos de vos droits, vous pouvez contacter :
- la personne en charge de la Protection des données à l'adresse suivante : AXA Life Invest, 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande
- ou The Data Protection Commissioner (l'autorité de contrôle irlandaise en matière de protection des données personnelles), Canal House, Station Road, Portarlington, Co Laois, Ireland.

Paraphe(s)

9 SIGNATURES

Le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des Co-souscripteurs)

1. reconnaît :

- avoir reçu, un exemplaire du présent Bulletin de Souscription, des Conditions Générales (N° **PFRGIGENC1307AXA-Juil 2013**) valant note d'information de Secure Advantage® Revenus Garantis, comprenant notamment l'encadré précisant certaines dispositions essentielles de ce contrat et les tableaux de valeurs de rachat et avoir pris connaissance de l'intégralité de leur contenu et en approuver tous les termes, sans exception, ni réserve ; et
- avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des dispositions au verso du présent Bulletin de Souscription dans la partie « Dispositions légales » (notamment les dispositions relatives aux « Unités de compte », à la « Co-souscriptio » et à la « Protection des données »); et
- être informé que les données recueillies par AXA Life Invest lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale auxquelles il peut s'opposer en cochant la case ci-contre ☐; et
- avoir été informé qu'il peut renoncer à sa souscription au présent Contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter de la date définie à l'article 10.4 des Conditions Générales. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, envoyée à AXA Life Invest, P.O. Box 12158, Dublin 7, Irlande; et
- avoir été informé du fait que toute référence au « Contrat » dans le présent document désigne le contrat d'assurance vie Secure Advantage® Revenus Garantis.

2. déclare :

- que les renseignements portés sur ce présent Bulletin de Souscription sont sincères, véritables et conformes à la réalité ; et
- avoir expliqué à chacune des personnes dont les données personnelles ont été communiquées dans le présent Bulletin de Souscription en relation avec le Contrat, la raison de la transmission de ces données ainsi que l'utilisation qui pourra en être faite et déclare que chacune de ces personnes a donné son accord.

3. certifie sur l'honneur :

- que sa résidence fiscale ou son lieu de résidence habituel n'est pas en Irlande, confirme avoir à la fois son domicile fiscal et sa résidence principale en France à ce jour et que tel restera le cas durant au moins 3 mois à compter de ce jour, et s'engage par le présent Bulletin de Souscription, à informer AXA Life Invest en cas de changement de son pays de résidence fiscale ou de son pays de résidence principale pendant la durée du Contrat ; et
- en cas de co-souscription, que chacun des Co-souscripteurs est marié avec l'autre Co-souscripteur et cela précisément sous l'un des régimes matrimoniaux suivants : (1) régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant ou (2) régime de communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput qui porte sur le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis ou (3) régime de séparation de biens avec constitution entre les époux d'une société d'acquêts comprenant le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis et avec signature par chacun des époux d'une clause d'attribution intégrale de cette société d'acquêts au conjoint survivant ; et
- que les sommes qui sont ou seront versées par ses soins au titre de ce Contrat n'ont pas d'origine délictueuse au sens des articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier, 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code pénal et 415 du Code des douanes, relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et déclare être pleinement informé du fait qu'AXA Life Invest est soumise, en sa qualité d'organisme financier, aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et notamment à une obligation de déclaration en cas de soupçon auprès du service TRACFIN.

Date : Lieu :

Signature du Souscripteur
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Date : Lieu :

Signature du Co-souscripteur
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

USAGE CONSEILLER

Nom de l'établissement / de la Société :

Nom de l'agence / de la succursale (si applicable) :

Nom et prénom du Conseiller Financier :

Adresse e-mail : N° de téléphone :

Référence dossier : Code Conseiller Financier :

Vérification de l'identité

- Le Souscripteur ou toute personne intéressée à la souscription est-il une Personne Politiquement Exposée (c'est-à-dire une personne exerçant une fonction définie à l'article R. 561-18 du Code monétaire et financier, en France ou à l'étranger, ou toute personne liée (par un lien familial ou autre) à une personne exerçant une telle fonction) ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez préciser la fonction exercée par la personne : ______

- La vérification de l'identité doit se faire à la souscription pour le Souscripteur (ou en cas de co-souscription, pour chacun des Co-souscripteurs), et pour le(s) payeur(s) de prime(s) s'il(s) diffère(nt) du Souscripteur.
  Veuillez nous envoyer une photocopie d'un document listé dans le paragraphe A ci-dessous et d'un document listé dans le paragraphe B ci-dessous. Chaque document doit être signé et daté par le Conseiller et accompagné de la mention **« copie conforme à l'original »**.

A - Justificatif d'identité (le document doit être lisible et en cours de validité à la date de signature du Contrat)

☐ Carte d'identité (recto/verso) ☐ Passeport ☐ Carte ou titre de séjour ☐ Permis de conduire

B - Justificatif de domicile

☐ Chèque annulé provenant d'un compte bancaire ou postal du Souscripteur ouvert dans un établissement de crédit en France Métropolitaine ou DOM.

☐ Facture d'eau, de téléphone fixe, de fournisseur d'accès internet/télévision datant de moins de 3 mois.

☐ Avis d'imposition au titre de l'impôt sur le revenu : dernier millésime (attestation délivrée par le Centre des impôts en France).

☐ Facture d'électricité ou de gaz datant de moins de 6 mois.

☐ Quittance de loyer émise par un organisme reconnu (HLM, syndic, agence immobilière,…).

A défaut, facture de la personne hébergeant le Souscripteur accompagnée de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et d'un certificat d'hébergement.

J'estime, sur la base des renseignements portés à ma connaissance, et en particulier ceux relatifs à la partie financière, que rien ne laisse supposer que les fonds investis ou servant au versement pourraient avoir une origine délictueuse au sens des articles L.562-1 et suivants du Code monétaire et financier, ou constituer le produit direct ou indirect de crimes ou de délits au sens des articles 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code pénal et 415 du Code des douanes, ou de tous autres textes relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes.
Je certifie que le « taux de frais sur versement » indiqué ci-dessus, dans la partie « Premier Versement » correspond bien exactement au taux que le Courtier pour lequel je travaille a accepté d'appliquer au Souscripteur (ou, en cas de co-souscription, à chacun des Co-souscripteurs) signataire(s) de ce Bulletin de Souscription.

Date : ______ Lieu : ______

Signature du Conseiller Financier

Si vous souhaitez obtenir des détails supplémentaires sur les informations contenues dans ce document, adressez-vous à votre conseiller financier.

Catégories Socio-professionnelles – Codes Libellés

10 Agriculteurs
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 Professions libérales
33 Cadres de la fonction publique
34 Professeurs, professions scientifiques
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 Clergé, religieux
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
48 Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
53 Agents de surveillance
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnels des services directs aux particuliers
62 Ouvriers qualifiés de type industriel
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
64 Chauffeurs
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 Ouvriers agricoles et assimilés
70 Retraités

Assureur :
AXA Life Europe Limited, agissant sous le nom commercial AXA Life Invest, Membre du Groupe AXA.
Société d'assurance de droit irlandais au capital de 99 999 000 euros, constituée sous forme de « *private company limited by shares* ».
Siège social : 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande.
Immatriculée sous le n° 410727 auprès du Companies Registration Office et réglementée par la *Central Bank of Ireland* (l'autorité de tutelle irlandaise).





Avenant au contrat Secure Advantage® Revenus Garantis

(portant modification des Conditions Générales)

Entre :

Monsieur / Madame :

Né(e) à : le : / /

Demeurant à l'adresse suivante :

Ci-après dénommé le « **Souscripteur** »

Monsieur / Madame :

Né(e) à : le : / /

Demeurant à l'adresse suivante :

Ci-après dénommé le « **Co-souscripteur** »
d'une part,
et
AXA Life Europe Limited,
société d'assurance dont le siège social est situé à 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande,
immatriculée sous le numéro 410727,
représentée par Patrick Healy, en sa qualité de Directeur Général,
Ci-après dénommée par « **ALE** »
d'autre part,

Ci-après désignées ensemble par « **les Parties** ».

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 Dans les Conditions Générales du contrat Secure Advantage® Revenus Garantis qui vous ont été remises avant que vous souscriviez à ce contrat, il était prévu notamment que le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Fund** serait fermé au cours du second semestre de l'année 2013 et que toute référence au « Fonds Monétaire » visait le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Fund** (Code ISIN : IE0033189261) jusqu'à la date de cette fermeture, puis le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Prime Fund** (Code ISIN : GB00B2R5TB53) à compter de cette même date.

Cependant, en définitive, le 30 décembre 2013, le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Fund** et le support d'investissement **Federated Short-Term Euro Prime Fund** seront tous deux fermés suite à une décision de la Société de Gestion de ces fonds. La date à laquelle la fermeture de ces deux fonds aura lieu est désignée ci-après comme la « **Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels** ».

À compter de cette date, un nouveau support d'investissement en unités de compte, **AXA IM Euro Liquidity** (ci-après le « **Nouveau Fonds Monétaire** ») remplacera les supports d'investissement **Federated Short Term Euro Fund** et **Federated Short-Term Euro Prime Fund** (ci-après les « **Fonds Monétaires Actuels** ») proposés jusqu'à présent dans le cadre du contrat Secure Advantage® Revenus Garantis.

AXA IM Euro Liquidity (Code ISIN : FR0000978371) est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français, autorisé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La gestion de ce fonds est réalisée par **AXA Investment Managers**.

1.2 Le présent avenant a donc pour objet d'apporter une modification aux Conditions Générales pour y intégrer ce changement. En signant le présent Avenant, le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, le Souscripteur et le Co-souscripteur) déclare(nt) accepter pleinement et sans

aucune réserve les modifications apportées à leur contrat Secure Advantage® Revenus Garantis (ci-après le « **Contrat** ») qui sont mentionnées ci-après. En signant le présent Avenant, ALE déclare également accepter ces mêmes modifications.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS

Les Parties conviennent que :

2.1 Le remplacement des Fonds Monétaires Actuels par le Nouveau Fonds Monétaire se fera dans le cadre des dispositions des Conditions Générales du Contrat relatives aux cas de disparition d'un support d'investissement en unités de compte, suite à la fermeture des Fonds Monétaires Actuels, et aura les conséquences suivantes :

– à compter de la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels, dans les Conditions Générales du Contrat (de même que dans le reste de la documentation relative au Contrat qui est transmise par ALE), **toute référence qui était faite à Federated Short Term Euro Fund ou à Federated Short-Term Euro Prime Fund ou au « Fonds Monétaire »** (tel que défini par ces Conditions Générales) **visera désormais le fonds AXA IM Euro Liquidity en tant que fonds monétaire du Contrat**,

– à compter de cette même date, toute opération d'allocation, d'investissement ou de réorientation d'épargne effectuée automatiquement en application des Conditions Générales du Contrat et qui se serait faite vers l'un des Fonds Monétaires Actuels en vertu de celles-ci avant la mise en œuvre du présent Avenant, sera désormais effectuée vers le Nouveau Fonds Monétaire,

– à compter de cette même date, toute opération d'allocation ou de désinvestissement d'épargne effectuée automatiquement en application des Conditions Générales du Contrat, et qui se serait faite en provenance de l'un des Fonds Monétaires Actuels en vertu de celles-ci avant la mise en œuvre du présent Avenant, sera désormais effectuée en provenance du Nouveau Fonds Monétaire, et

– à la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels, l'intégralité de l'épargne présente sur le Contrat qui sera investie (à quelque titre que ce soit) à cette date sur l'un ou l'autre de ces Fonds Monétaires Actuels sera transférée automatiquement et sans frais vers le Nouveau Fonds Monétaire ;

2.2 à compter de la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels, dans les Conditions Générales du Contrat, **la liste des Supports d'Investissement en Unités de Compte ci-dessous :**

Nom du Support d'Investissement en Unités de Compte	Code ISIN
AB Global Strategy 30/70	LU0792967084
AB Global Strategy 40/60	LU0792967167
AB Global Strategy 50/50	LU0792967241
Federated Short-Term Euro Fund	IE0033189261
Federated Short-Term Euro Prime Fund	GB00B2R5TB53

est remplacée par la liste des Supports d'Investissement en Unités de Compte suivante :

Nom du Support d'Investissement en Unités de Compte	Code ISIN
AB Global Strategy 30/70	LU0792967084
AB Global Strategy 40/60	LU0792967167
AB Global Strategy 50/50	LU0792967241
AXA IM Euro Liquidity	FR0000978371

Chacun des OPCVM mentionnés ci-dessus est conforme à la directive européenne n° 2009/65/CE du 13 juillet 2009 sur les OPCVM (directive OPCVM IV). Chacun des OPCVM AB Global Strategy 30/70, AB Global Strategy 40/60 et AB Global Strategy 50/50 a été agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier Luxembourgeois (CSSF) et a été autorisé à la commercialisation en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'OPCVM **AXA IM Euro Liquidity** a été autorisé à la commercialisation en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme une offre de souscription ou d'acquisition de parts ou d'actions de ces OPCVM ;

2.3 **dans l'article 10.22 des Conditions Générales du Contrat,** qui décrit les principales caractéristiques de chaque support d'investissement, **les parties qui décrivent respectivement les principales caractéristiques du support d'investissement Federated Short Term Euro Fund et celles du support d'investissement Federated Short-Term Euro Prime Fund sont annulées et remplacées par la partie décrivant les principales caractéristiques du Nouveau Fonds Monétaire, qui figure en italiques ci-après :**

AXA IM Euro Liquidity

Présentation succincte

Dénomination	AXA IM Euro Liquidity (le « **Fonds** »)
Code ISIN	FR0000978371
Forme juridique	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français. Autorisé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Devise de référence	EUR
Société de Gestion et Gestionnaire d'Investissement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS Cœur Défense – Tour B - La Défense 4 100, esplanade du Général de Gaulle 92400 Courbevoie Enregistré en France
Dépositaire et Agent administratif	BNP-Paribas Securities Services Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin
Affectation du résultat	Capitalisation

Information concernant les placements et la gestion

Toutes les informations figurant ci-après constituent uniquement une présentation des caractéristiques principales du Fonds. Pour une présentation détaillée, veuillez vous référer au prospectus (y compris ses suppléments) et au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) afférents au Fonds et approuvés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), qui

sont tenus à votre disposition et peuvent vous être fournis sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante :

AXA Life Invest
P.O. Box 12158,
Dublin 7, Irlande

Classification

OPCVM Monétaire

Objectif d'investissement

L'objectif du Fonds est de chercher à surperformer, après déduction des frais de gestion réels, l'EONIA capitalisé majoré de 2 points de base sur un horizon de placement recommandé de deux (2) mois.

L'indice EONIA représente le taux de rémunération des dépôts interbancaires de la zone euro calculé par la Banque Centrale Européenne au jour le jour.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : www.euribor.org

La gestion du Fonds n'étant pas indicielle, la performance du Fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Fonds pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Politique d'investissement

La gestion du Fonds consiste à mettre en place diverses stratégies d'investissement et/ou d'arbitrages sur les principaux marchés de taux et de crédit des pays membres de l'OCDE, marchés libellés en euros ou en autres devises. En cas d'exposition sur des titres libellés en devises autres que l'Euro, le risque de change est couvert.

Le Gestionnaire d'Investissement du Fonds détermine, de façon entièrement discrétionnaire et en fonction de ses anticipations, l'allocation du Fonds. La stratégie du Fonds consiste à gérer de façon dynamique soit en direct soit par l'utilisation d'instruments financiers à terme un portefeuille de titres de taux et de crédit à taux fixe et/ou à taux variable. Les titres sont sélectionnés sur la base de l'analyse du Gestionnaire d'Investissement du Fonds des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la courbe des rendements par rapport à d'autres titres qui pourraient constituer des placements autorisés pour le Fonds.

La mise en oeuvre de la stratégie du Fonds sera réalisée dans le respect d'un risque limité lié aux variations de taux ainsi que d'un risque de crédit et de liquidité limités. La maturité moyenne pondérée des actifs composant le portefeuille du Fonds est inférieure ou égale à six (6) mois. La durée de vie des actifs composant le portefeuille du Fonds ne dépasse pas deux (2) ans, à condition qu'une révision du taux soit prévue dans un délai inférieur à trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) jours, et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments en portefeuille ne dépasse pas douze (12) mois.

Les actifs composant le portefeuille du Fonds sont compatibles avec l'objectif de gestion du Fonds et respectent dans leur ensemble l'Instruction de l'AMF n°2005 – 02 du 25 janvier 2005 modifiée (OPCVM « Monétaires court terme » et/ou « Monétaires »).

Le Fonds ne pourra pas intervenir sur les marchés actions.

Le Fonds investit principalement dans des instruments du marché monétaire français, ainsi que dans des titres émis sur des marchés étrangers. Ces instruments et titres sont de grande qualité, leur notation court terme, à la date de leur acquisition, est supérieure ou égale à A-2 sur l'échelle Standard & Poor's (ou équivalente chez toute autre agence de notation). Si un actif n'est pas noté par une agence de notation, il doit bénéficier d'une notation équivalente déterminée par la Société de Gestion du Fonds en application de son processus de notation interne. Ces actifs peuvent être (liste non exhaustive, veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des actifs dans lesquels le Fonds peut investir) : des Euro Medium Term Notes indexées sur des références court terme, des certificats de dépôts, des billets de trésorerie, des Bons du Trésor, des Euro Commercial Papers, des obligations et titres de créance émis ou garantis par les États membres de l'OCDE membres ou non membres de la zone euro, des obligations et titres de créance émis par des entreprises publiques ou privées établies dans des pays membres de l'OCDE appartenant ou non à la zone euro.

Le Fonds peut, dans certaines limites, investir dans des instruments dérivés (instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours boursiers ou autres valeurs), ainsi que dans des instruments financiers à terme.

Profil de risque et de rendement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le Gestionnaire d'Investissement. Ces instruments seront soumis à l'évolution et aux aléas du marché. Les risques mentionnés ci-dessous ne sont pas limitatifs (veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des risques applicables). Il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

1. Risque de taux d'intérêt

Les prix des titres de créance qui donnent droit au versement d'un taux d'intérêt fixe augmentent et baissent en fonction des variations du taux d'intérêt payé par des titres similaires. En règle générale, lorsque les taux d'intérêt augmentent, les prix des titres de créance diminuent.

2. Risque de crédit

Le risque de crédit est caractérisé par la possibilité que des intérêts ou un montant dû ne soient pas payés à l'échéance et, par conséquent, que le Fonds perde de l'argent. La non perception par le Fonds des intérêts ou d'un montant dû peut empêcher le Fonds de vendre ou d'acheter d'autres titres pour mettre en œuvre sa stratégie d'investissement. Pour compenser le risque de crédit accru, les titres de créance présentant un risque de crédit plus élevé le compenseront généralement par des intérêts à un taux supérieur à celui des titres dont le risque de crédit est moindre. La différence (ou écart (« spread »)) entre le rendement (le pourcentage de revenu payé sur un titre de créance sur la base de sa valeur de marché courante) d'un titre et celui d'un titre de créance de référence présentant un risque de crédit moindre et une échéance comparable correspond aux intérêts supplémentaires payés pour compenser le risque accru. Une hausse de l'écart entraînerait la baisse du prix du titre de créance, ce qui pourrait réduire sa valeur.

3. Risque de marché

Les cours de marché des titres détenus par le Fonds peuvent faire l'objet de fortes fluctuations, à la hausse ou à la baisse, parfois de manière rapide ou totalement imprévisible, et générer des gains ou pertes significatifs.

4. Risque de liquidité

Certains titres détenus par le Fonds pourraient devenir difficiles (ou impossibles) à vendre ou à acheter au moment ou au prix souhaité.

5. Risque de contrepartie

Si une entité avec laquelle le Fonds fait affaire devient insolvable, les paiements dus au Fonds pourraient être retardés, réduits ou éliminés.

6. Risque lié à la gestion

Il existe un risque que la stratégie d'investissement utilisée par le Fonds soit infructueuse et provoque des pertes pour le Fonds.

7. Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Les types et degrés de risques associés à de tels techniques et instruments varient en fonction des caractéristiques de l'instrument en question et des encours du Fonds dans son ensemble. L'utilisation d'instruments financiers dérivés peut conduire à des positions d'investissement supérieures à ce que leur coût suggère, ce qui signifie qu'un investissement modeste en instrument financier à terme pourrait avoir un impact important sur la performance du Fonds.

8. Marchés émergents

Le Fonds peut investir dans des titres dont les émetteurs sont situés dans des pays à marchés émergents (pays qui est classé par la Banque Mondiale dans la catégorie des pays à faible ou moyens revenus). Tout investissement dans des entreprises domiciliées dans les pays émergents peut faire l'objet de risques plus importants, rendant ces investissements plus volatiles que ceux effectués dans les pays développés.

Profil d'investisseur type

Ce Fonds s'adresse à des investisseurs souhaitant un investissement prudent à court terme et cherchant à réaliser un revenu courant tout en maintenant la liquidité et la stabilité du montant investi. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller financier afin de déterminer la pertinence d'un investissement dans ce Fonds en fonction de l'interaction du Fonds avec les garanties du contrat d'assurance vie, de leur situation personnelle, leur patrimoine, leur situation fiscale, leur besoin actuel sur un horizon à court terme.

Durée de placement minimale recommandée : 2 mois

Information concernant les frais

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de votre placement.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux maximum applicable
Frais de gestion TTC	Actif net	0,30 % par an

Les frais seront calculés quotidiennement en fonction de la Valeur Liquidative du Fonds et seront prélevés par déduction des encours du Fonds.

ARTICLE 3 – REMARQUES IMPORTANTES

Les autres dispositions des Conditions Générales du Contrat demeurent inchangées.

Le Souscripteur (et, en cas de co-souscription, le Co-souscripteur) déclare(nt) renoncer à toute contestation ultérieure portant sur l'objet du présent avenant.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant est conclu à la dernière date de signature de celui-ci par les Parties et prend effet à la Date de Fermeture des Fonds Monétaires Actuels.

Fait en … exemplaires

Le Souscripteur

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

À ………………………………………………………………………………

le ………………………………………………………………………………

Le Co-souscripteur

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

À ………………………………………………………………………………

le ………………………………………………………………………………

ALE

Représentée par Pat Healy, en sa qualité de Directeur Général.

Signature

Patrick J Healy

à Dublin,

le ………………………………………………

AXA Life Europe Limited, agissant sous le nom commercial AXA Life Invest, Membre du Groupe AXA.
Société d'assurance de droit irlandais au capital de 99 999 000 euros, constituée sous forme de « *private company limited by shares* ».
Siège social : 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande.
Immatriculée sous le n° 410727 auprès du Companies Registration Office et réglementée par la *Central Bank of Ireland* (l'autorité de tutelle irlandaise).



agence cdg - Réf. PFRAVAMCG1311AXA – Nov. 2013



Secure Advantage® Revenus Garantis

Récapitulatif des pièces à joindre

Réf. v3.2 - 08/07/2013

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE SOUSCRIPTION

☐ L'original du **bulletin de souscription paraphé, signé et daté par le(s) Souscripteur(s) et le conseiller ;**

☐ Une **copie d'une pièce d'identité** en cours de validité à la date de signature du bulletin de souscription (à remettre pour chacun des Co-Souscripteurs en cas de co-souscription) ;
La copie doit contenir la mention « copie conforme à l'original », être datée et signée par le conseiller.

☐ Un **justificatif de domicile ;**
La copie du justificatif doit contenir la mention « copie conforme à l'original », être datée et signée par le conseiller.

☐ Un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** du compte débité ;

☐ Le **moyen de paiement** :
- ☐ un chèque à l'ordre d'AXA Life Invest
- ☐ ou une copie de la confirmation de l'ordre de virement sur le compte d'AXA Life Invest ;

☐ Un **justificatif de l'origine des fonds** si vous avez coché l'option correspondante (Section «Origine des fonds » du bulletin de souscription) ;
Veuillez vous reporter à la liste des pièces justificatives acceptées ci-dessous (section «justificatifs d'origine des fonds»)

☐ Un exemplaire **paraphé des Conditions Générales du Contrat** pour toute souscription d'un montant d'un million d'euros ou plus.

La liste des pièces justificatives n'est pas exhaustive. AXA Life Invest se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire jugée nécessaire à la constitution du dossier.

REMARQUES IMPORTANTES

Section « Premier Versement » : Veillez à bien inscrire un taux de frais sur versement.

Section « Date de Déclenchement des Revenus Garantis » : Renseignez obligatoirement une date.

Section « Option d'Investissement Progressif » : Si cette option est choisie, veuillez vous assurer de bien indiquer le montant et la durée.

JUSTIFICATIFS D'ORIGINE DES FONDS

Ces justificatifs doivent clairement indiquer les nom(s) et prénom(s) du Souscripteur (ou des Co-souscripteurs en cas de co-souscription), et couvrir une somme au moins égale au versement effectué sur le contrat Secure Advantage® Revenus Garantis.

Les fonds proviennent de la cession d'une entreprise

☐ Copie de l'acte de cession de l'entreprise, ou

☐ Bilan de l'exercice N-1 et attestation du professionnel (notaire ou avocat) ayant participé à la cession et comportant les références de l'entreprise cédée, la date de cession et son montant.

Les fonds proviennent de la vente d'un bien immobilier

☐ Copie de l'acte notarié ou attestation du notaire ayant instrumenté la vente précisant la date de celle-ci, son montant et les coordonnées du vendeur.

Les fonds proviennent d'un héritage

☐ Copie de l'acte notarié ou attestation du notaire précisant la date et le montant de l'opération, ainsi que les coordonnées de l'héritier.

Les fonds proviennent d'une donation notariée

☐ Copie de l'acte notarié ou attestation du notaire précisant la date et le montant de l'opération, ainsi que les coordonnées des donataires et donateur.

Les fonds proviennent de la perception du capital d'un contrat d'assurance

☐ Lettre ou tout document attestant du paiement.

Les fonds proviennent de la vente de valeurs mobilières

☐ Copie des relevés de comptes titres ou relevés bancaires sur lesquels apparaît l'opération ou avis d'opéré.

Les fonds proviennent d'une épargne sur revenu annuel

☐ Copie du dernier avis d'imposition ou copie du dernier bulletin de salaire.

Les fonds proviennent d'un démembrement de propriété

☐ Copie de l'acte notarié ou attestation du notaire.

Les fonds proviennent d'un Livret d'épargne, PEL, PEA, LDD (ancien CODEVI)…

☐ Relevé de compte avant et après l'opération ou attestation bancaire sur laquelle apparaît le solde après l'opération.

Les fonds proviennent de la vente de stock-options

☐ Copie de l'ordre de virement de levée d'options ou copie des relevés de comptes titres sur lesquels apparaît l'opération ou avis d'opéré.

Les fonds proviennent du versement de dividendes

☐ Copie du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale précisant le montant des dividendes et le nombre de parts revenant aux associés ou attestation de la décision de versement des dividendes.

Les fonds proviennent de la vente de parts sociales ou d'outils de travail

☐ Copie intégrale de l'acte de cession de l'entreprise ou imprimé fiscal relatif au paiement des droits dus par le cédant.

Autres : Contactez le Centre de Service d'AXA Life Invest au **0800 945 172.**

Les appels téléphoniques peuvent être enregistrés ou suivis à des fins de formation, de prévention de la fraude, de traitement des réclamations, et d'amélioration du service à la clientèle.

Assureur :
AXA Life Europe Limited, agissant sous le nom commercial AXA Life Invest, Membre du Groupe AXA.
Société d'assurance de droit irlandais au capital de 99 999 000 euros, constituée sous forme de « *private company limited by shares* ».
Siège social : 3rd Floor, Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande.
Immatriculée sous le n° 410727 auprès du Companies Registration Office et réglementée par la *Central Bank of Ireland* (l'autorité de tutelle irlandaise).

agence cdg - Réf. PFRGIRECA1307AXA – Juil. 2013